



C/46/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 2 octobre 2012

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

CONSEIL

Quarante-sixième session ordinaire

Genève, 1^{er} novembre 2012

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE, DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN 2012

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent document indique l'état d'avancement des travaux du Comité technique (TC) et de ses groupes de travail techniques (TWP), y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

2. Les abréviations ci-après sont utilisées dans le présent document :

CAJ :	Comité administratif et juridique
TC :	Comité technique
TC-EDC :	Comité de rédaction élargi
TWP :	Groupes de travail techniques
TWA :	Groupe de travail technique sur les plantes agricoles
TWC :	Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur
TWF :	Groupe de travail technique sur les plantes fruitières
TWO :	Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers
TWV :	Groupe de travail technique sur les plantes potagères
BMT :	Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN
Groupe de réflexion	
sur les travaux du BMT : Sous-groupe <i>ad hoc</i> d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires	
WG-PVD :	Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales
Sous-groupes :	Sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires
DHS :	Distinction, homogénéité et stabilité
Office :	Bureau de l'Union

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE.....	4
DÉBAT SUR LES EXPÉRIENCES DES MEMBRES DE L'UNION RELATIVES AUX MESURES À PRENDRE POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES ESSAIS DHS.....	4
Outils de gestion des collections de variétés	4
Variétés indiquées à titre d'exemple	4
Pouvoir discriminant des caractères	4
Caractères de groupement	5
Homogénéisation : harmonisation entre les espèces.....	5
Nombre de plantes à examiner	5
Conclusion générale	6
RAPPORT SUR LES FAITS NOUVEAUX INTERVENUS AU SEIN DE L'UPOV, Y COMPRIS CERTAINES QUESTIONS EXAMINÉES LORS DES DERNIÈRES SESSIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE, DU COMITÉ CONSULTATIF ET DU CONSEIL	6
RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES, Y COMPRIS LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN (BMT) ET LES SOUS-GROUPES AD HOC SUR L'APPLICATION DES TECHNIQUES MOLÉCULAIRES AUX PLANTES CULTIVÉES	6
QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES	7
DOCUMENTS TGP	7
a) Nouveau document TGP.....	7
b) Révision de documents TGP.....	8
c) Programme d'élaboration des documents TGP.....	15
TECHNIQUES MOLÉCULAIRES	15
Document BMT/DUS "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)"	15
Élaboration du document TGP/15.....	15
Directives internationales sur les méthodes moléculaires.....	15
Sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)	15
Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).....	15
DÉNOMINATIONS VARIÉTALES.....	16
INFORMATIONS ET BASES DE DONNÉES	16
Bases de données d'information UPOV	16
Base de données GENIE	16
SYSTÈME DE CODES UPOV	17
Faits nouveaux concernant les codes UPOV	17
Propositions de modification de l'Introduction au système de codes UPOV	17
BASE DE DONNÉES SUR LES VARIÉTÉS VÉGÉTALES.....	17
Titre de la base de données sur les variétés végétales (section 1 du programme)	18
Version Web de la base de données sur les variétés végétales (section 6 du programme)	18
Fourniture d'une assistance aux contributeurs (section 2 du programme).....	18
Éléments devant figurer dans la base de données sur les variétés végétales (section 3 du programme)	19
Fréquence de la communication des données (section 4 du programme).....	19
Interface de recherche commune (section 7 programme).....	19
BASES DE DONNÉES SUR LES DESCRIPTIONS VARIÉTALES.....	19
LOGICIELS ÉCHANGEABLES	20
SYSTÈMES DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES DEMANDES.....	20
Renvois normalisés aux fins du formulaire de demande type de l'UPOV	20
Version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV	20
MÉTHODE DE CALCUL DE LA COYU	20
ÉVALUATION DE L'HOMOGENÉITÉ D'APRÈS LES PLANTES HORS TYPE SUR LA BASE DE PLUSIEURS ÉCHANTILLONS OU SOUS-ÉCHANTILLONS	21
EXAMEN DHS DE VARIÉTÉS DE PAPAYER REPRODUITES PAR VOIE SEXUÉE	21
ATELIERS PRÉPARATOIRES	21

DIFFUSION SUR LE WEB DES SESSIONS DE L'UPOV	22
PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN.....	22
Principes directeurs d'examen pour adoption	22
Projets de principes directeurs d'examen à examiner par les groupes de travail techniques en 2012.....	25
LISTE DES GENRES ET ESPÈCES POUR LESQUELS LES SERVICES ONT UNE EXPÉRIENCE PRATIQUE EN MATIÈRE D'EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ	25
PROGRAMME DE LA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION	25
II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2011	26
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES AGRICOLES (TWA)	26
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES SYSTÈMES D'AUTOMATISATION ET LES PROGRAMMES D'ORDINATEUR (TWC).....	28
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES FRUITIÈRES (TWF)	32
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES ORNEMENTALES ET LES ARBRES FORESTIERS (TWO)	34
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PLANTES POTAGÈRES (TWV)	36
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN (BMT).....	40
ANNEXE : PROGRAMME D'ÉLABORATION DES DOCUMENTS TGP (en anglais seulement)	

I. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU COMITÉ TECHNIQUE

3. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-huitième session à Genève du 26 au 28 mars 2012, sous la présidence de M. Joël Guiard (France), président du TC. Le compte rendu des conclusions de cette session figure dans le document TC/48/22. Le compte rendu détaillé fera l'objet du document TC/48/23.

4. Cent participants, représentant 42 membres de l'Union, quatre États ayant le statut d'observateur et six organisations ayant le statut d'observateur, ont participé à la réunion.

Débat sur les expériences des membres de l'Union relatives aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des essais DHS

Outils de gestion des collections de variétés

5. Le TC a examiné les outils de gestion des collections de variétés sur la base d'un exposé de M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas).

6. Le président a conclu que l'identification des variétés qui devaient être incorporées dans la collection de variétés était un défi majeur et que l'augmentation des connaissances dans le monde de variétés l'accentuait. Il a noté qu'il était préférable d'avoir autant de connaissances que possible et d'essayer de trouver des outils efficaces permettant de répondre à ce défi. À cet égard, il a fait remarquer que les techniques moléculaires avaient un important rôle à jouer pour compléter les outils existants mais non pas pour les remplacer. Il a souligné que les compétences des examinateurs DHS revêtaient une importance cruciale dans toutes les méthodes de gestion des collections de variétés (voir les paragraphes 8 et 9 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Variétés indiquées à titre d'exemple

7. Le TC a examiné la question des variétés indiquées à titre d'exemple sur la base d'un exposé de M. Richard Brand (France).

8. Le président a rappelé que le débat concernait l'inclusion de variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV et note qu'il serait important pour chaque membre de l'Union d'avoir une série complète de ces variétés. En ce qui concerne les variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen, il a conclu que, dans de nombreux cas, il serait difficile d'identifier une série "universelle" de variétés indiquées à titre d'exemple qui serait appropriée pour tous les membres de l'Union. Toutefois, il a noté que, lorsqu'il n'était pas possible d'élaborer une série universelle de variétés indiquées à titre d'exemple, il pourrait demeurer avantageux d'essayer de préserver des séries similaires relatives aux niveaux d'expression pour tous les membres de l'Union. S'agissant des cas dans lesquels il ne serait pas possible de se mettre d'accord sur une série universelle de variétés indiquées à titre d'exemple pour tous les membres de l'Union, il a rappelé que l'adoption de séries régionales de telles variétés pourrait être une mesure efficace. Le président a par ailleurs fait remarquer que la mise à disposition par les membres de l'Union de descriptions variétales pourrait être une importante source d'informations tout en notant que l'élaboration de ces bases de données serait onéreuse.

9. Concernant les principes directeurs d'examen, le président a noté qu'il avait été suggéré que l'expert principal fournisse une liste complète de variétés susceptibles d'être disponibles comme variétés indiquées à titre d'exemple au lieu d'une liste limitée. Il a aussi rappelé que, le cas échéant, des variétés indiquées à titre d'exemple pourraient être remplacées par des illustrations et des références aux livres d'étalonnage des membres de l'Union dans le chapitre consacré à la bibliographie (voir les paragraphes 10 à 12 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Pouvoir discriminant des caractères

10. Le TC a examiné le pouvoir discriminant des caractères sur la base d'un exposé de Mme Sally Watson (Royaume-Uni).

11. Le président a noté que les observations ci-après faites dans l'exposé fourniraient des conseils utiles pour les TWP :

- a) les caractères avec astérisque dans les principes directeurs d'examen sont observés par tous les membres de l'Union sur toutes les variétés dans les essais DHS;
- b) quelques caractères ne sont utiles que rarement, peut être pas chaque année, mais lorsqu'ils sont utilisés, ils sont très précieux;
- c) pour quelques plantes dont toutes les variétés sont issues d'une base génétique similaire et pour lesquelles une discrimination est difficile, un plus grand nombre de caractères peut s'avérer nécessaire;
- d) une réduction du nombre des caractères ne signifie pas nécessairement une baisse des coûts : des parcelles de comparaison plus directe peuvent être nécessaires à un coût global plus grand;
- e) les caractères ne sont pas tous discriminants de manière identique pour tous les membres de l'Union; et
- f) les débats des TWP sur les expériences avec des caractères et l'harmonisation en résultant sont très utiles.

Le président a ajouté que les TWP avaient notamment pour rôle important de veiller à la sélection de caractères appropriés et de faire en sorte que le nombre des caractères soit approprié aux fins de l'examen DHS. Il a souligné en particulier qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une série de caractères qui décriraient tout le germoplasme (voir les paragraphes 13 et 14 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Caractères de groupement

12. Le TC a examiné la question des variétés indiquées à titre d'exemple sur la base d'un exposé de M. Dirk Theobald (Union européenne) présenté, en son absence, par M. Carlos Godinho (Union européenne).

13. Le président a rappelé que, pour choisir les caractères de groupement dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV, on se fondait sur les informations pouvant être mises à disposition par d'autres membres de l'Union ou pouvant être demandées à l'obteneur dans le questionnaire technique. D'autres caractères pouvaient aussi servir au groupement lorsque les informations dont disposait l'examineur DHS permettent une distinction utile entre les variétés d'après les niveaux d'expression retenus pour ces caractères, par exemple lorsque les descriptions variétales sont obtenues à partir du même essai en culture comme cela peut être le cas à partir du premier cycle de végétation dans un examen DHS comptant deux cycles de végétation. Il a conclu en rappelant que l'utilisation de différents caractères de groupement risquait d'aboutir à différentes décisions sur la distinction mais que ces décisions seraient les mêmes si les principes de l'UPOV en matière de groupement étaient suivis (voir les paragraphes 15 et 16 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Homogénéisation : harmonisation entre les espèces

14. Le TC a examiné l'harmonisation des normes d'homogénéité entre les espèces sur la base d'un exposé de Mme Radmila Safarikova (République tchèque).

15. Le président a conclu qu'il était important que les normes d'homogénéité traduisent la structure génétique et le type de propagation des plantes/espèces concernées. Toutefois, concernant l'harmonisation à des fins d'homogénéité, il a noté que l'intention était de faire en sorte que les principes UPOV soient appliqués d'une manière harmonisée, c'est-à-dire cohérente. C'est pourquoi il estimait qu'il serait utile de revoir la situation actuelle et de se demander s'il y avait des principes directeurs d'examen auxquels il serait bon d'apporter une plus grande uniformité (voir les paragraphes 17 et 18 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Nombre de plantes à examiner

16. Le TC a examiné le nombre de plantes à examiner sur la base d'un exposé de Mme Beate Rücker (Allemagne).

17. Le président a suggéré que les observations suivantes faites dans l'exposé fourniraient des conseils efficaces et qu'elles pourraient être prises en compte par les TWP :

Considérations pour le nombre de plantes à observer à des fins de distinction dans le cas de caractères QN (PQ) :

- a) Observation sur la parcelle dans son ensemble (VG/MG)
 - nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum
- b) Observation sur un sous-échantillon de la parcelle (VG/MG)
 - nombre indiqué à considérer comme un nombre minimum
- c) Observations de plantes isolées (VS/MS)
 - nombre de plantes important pour la précision du dossier
 - nombre spécifique à indiquer.

Considérations pour le nombre de plantes de variétés candidates et de variétés avec lesquelles les comparer

Si l'homogénéité ne doit pas être observée pour des variétés voisines notoirement connues (variétés de référence), on peut inclure dans l'essai un nombre inférieur de plantes pour les variétés de référence (voir les paragraphes 19 et 20 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Conclusion générale

18. Le président a remercié les intervenants de leurs exposés et les participants de leur participation active aux délibérations. Il a noté que ces exposés avaient été une source d'informations très utile et confirmé qu'ils seraient mis à disposition sur le site Web de l'UPOV pour examen plus approfondi par le TC et les TWP.

19. Le président a observé que les débats avaient mis en relief l'importance cruciale des compétences spécialisées sous la forme de connaissances des plantes, de faits nouveaux en matière d'obtention et de connaissances UPOV/DHS. La complexité des facteurs en jeu dans l'élaboration et l'interprétation des essais DHS signifiait qu'il n'était pas possible de fournir un guide complet pour couvrir toutes les situations. La reconnaissance de cette situation avait renforcé l'importance de la coopération entre les membres de l'Union. Le président a conclu qu'une expérience pratique des essais DHS était essentielle et souligné le rôle unique que jouaient les TWP dans le développement des compétences et le transfert de connaissances pour les examinateurs DHS aussi bien expérimentés que moins expérimentés (voir les paragraphes 21 et 22 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

20. Le secrétaire général adjoint a présenté un rapport verbal, sous la forme d'un exposé en format PowerPoint, sur les soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), sur les quatre-vingt-unième et quatre-vingt-deuxième sessions du Comité consultatif ainsi que sur la vingt-huitième session extraordinaire et la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil. Le TC a noté qu'une copie de ce rapport figurerait à l'annexe du compte rendu de la session (voir le paragraphe 23 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

21. Le TC était saisi, sous la forme d'exposés en format PowerPoint, des rapports verbaux de la part des présidents des groupes concernés sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT). Il a noté que des copies de ces rapports figureraient dans une annexe au compte rendu de la session (voir la partie II du présent document).

22. Le TC a noté que la République de Corée avait proposé de changer le lieu de la tenue de la quarante-cinquième session du TWO, de Séoul à Jeju (voir les paragraphes 24 et 25 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

23. Le TC a examiné le document TC/48/3 "Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques".

Guide à l'intention des rédacteurs des principes directeurs d'examen

24. Le TC est convenu de la proposition de révision de la section "Principes directeurs d'examen à soumettre au groupe de travail technique" du "Guide pratique à l'intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d'examen de l'UPOV", qui figurait à l'annexe du document TC/48/3. Il a noté que la révision précisait que le projet de principes directeurs ne devrait pas faire apparaître les révisions apportées aux versions précédentes ni contenir des observations autrement que dans une annexe ou dans un document distinct et que l'expert principal devrait présenter un projet clair sur la base des observations reçues par les experts concernés sur le projet intérimaire (voir le paragraphe 27 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Rapports succincts des membres et des observateurs aux sessions des groupes de travail techniques

25. Le TC est convenu que, pour les futures sessions des TWP, il serait utile que l'exposé du Bureau de l'Union sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV soit fourni à l'avance de façon à permettre au Bureau de l'Union de se concentrer sur certains éléments clés durant l'exposé (voir le paragraphe 28 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Enregistreurs de données

26. Le TC est convenu que le Bureau de l'Union devrait adresser une nouvelle circulaire sur les dispositifs portatifs de saisie de données, invitant les parties à fournir de nouvelles contributions en prévision de la trentième session du TWC, comme indiqué dans le paragraphe 10 du document TC/48/3 (voir le paragraphe 29 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Documents TGP

27. Le TC a examiné les documents ci-après de concert avec le document TC/48/5 "Documents TGP".

a) Nouveau document TGP

TGP/15 [Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)]

28. Le TC a examiné le document TGP/15/1 Draft 2 "Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)".

29. Le TC a fait sienne la recommandation du TC-EDC, comme indiqué aux paragraphes 7 à 9 du document TC/48/5, à savoir que le document TGP/15/1 Draft 1 devrait être remanié (restructuré) comme suit :

- premièrement, présenter les principes et les hypothèses qui ont servi de base pour évaluer positivement les exemples présentés dans les modèles approuvés; et
- deuxièmement, fournir des données d'expérience pratique sous forme d'exemples de mise en œuvre de ces principes.

30. En ce qui concerne le paragraphe 3.a) de l'annexe I du document TGP/15/1 Draft 2, le représentant de l'*International Seed Federation* (ISF) s'est demandé s'il était nécessaire que les marqueurs soient examinés plus d'une fois sur le même échantillon. Il a suggéré par ailleurs que le paragraphe 3.b) soit modifié pour préciser que, s'il y avait une différence entre les informations fournies dans le questionnaire technique et le résultat de l'essai biologique, c'était le résultat qui prévaudrait.

31. Le TC est convenu que, sur la base de ces observations, un nouveau projet devrait être établi par le Bureau de l'Union, avec les présidents du TC et du BMT, qui serait présenté au Comité de rédaction élargi (TC-EDC) à sa réunion en janvier 2013, et un nouveau projet présenté au TC à sa quarante-neuvième session. Le TC a noté que le calendrier d'élaboration du document TGP/15 serait communiqué aux TWP à leurs sessions en 2012 (voir les paragraphes 32 à 35 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

b) *Révision de documents TGP*

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen

32. Le TC a examiné la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" sur la base du document TC/48/18 "Élaboration des principes directeurs d'examen" (voir les paragraphes 36 à 48 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

33. Le TC a rappelé que, à sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, il était convenu d'inclure les questions suivantes dans une future révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" :

a) *Couverture des types de variétés dans les principes directeurs d'examen*

L'adjonction d'un nouveau texte standard supplémentaire (ASW) pour le premier chapitre des principes directeurs d'examen, libellé de la manière suivante :

"Dans le cas des variétés [ornementales] [fruitières] [industrielles] [potagères] [agricoles] [etc.], il peut notamment être nécessaire d'utiliser d'autres caractères ou niveaux d'expression que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d'examiner la distinction, l'homogénéité et la stabilité".

en l'accompagnant d'une explication dans le document TGP/7 précisant que ce texte ne doit pas donner lieu à des conclusions particulières quant à la question de savoir si d'autres types de variétés doivent ou non faire l'objet de principes directeurs d'examen distincts car cette question doit être réglée au cas par cas (voir le paragraphe 54 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions");

b) *Sélection des caractères avec astérisque*

La dernière phrase de la section 1.2 de la note indicative GN 13.1 du document TGP/7/2 "Caractères avec astérisque" devait être modifiée comme suit : "Le nombre de caractères avec astérisque doit donc être déterminé par les caractères qui sont nécessaires pour établir des descriptions variétales utiles et harmonisées au niveau international". Sur la base de cette modification, il a été considéré que les indications fournies dans la note indicative GN 13 du document TGP/7 sur la sélection des caractères avec astérisque étaient appropriées et suffisantes et qu'il était uniquement nécessaire de s'assurer qu'elles soient appliquées lors de l'élaboration des principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 59 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions"); et

c) *Quantité de matériel végétal requis*

Les conseils figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 "Quantité de matériel végétal requis" devraient être complétés en vue d'encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis en ce qui concerne les facteurs suivants (voir le paragraphe 55 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions") :

- i) nombre de plantes ou de parties de plantes à examiner;
- ii) nombre de cycles de végétation;
- iii) variabilité intravariétale;
- iv) essais supplémentaires (p. ex., tests de résistance, essais de montaison);
- v) particularités de la reproduction sexuée ou de la multiplication végétative (p. ex., pollinisation croisée, autopolinisation, multiplication végétative);
- vi) type de plante (p. ex., plante racine, légume feuille, plante fruitière, fleur coupée, céréale, etc.);
- vii) conservation dans une collection de variétés;

- viii) échange entre services d'examen;
- ix) conditions relatives à la qualité des semences (germination);
- x) système de culture (extérieur/sous serre);
- xi) système d'ensemencement;
- xii) principale méthode d'observation (p. ex., MS, VG).

Le TC est convenu qu'un texte standard complémentaire devait être établi afin d'indiquer dans les principes directeurs d'examen si la quantité de matériel végétal requis dans le chapitre 2 des principes directeurs d'examen concernait les deux cycles de végétation dans le cas des principes directeurs d'examen mentionnant deux cycles de végétation (voir le paragraphe 56 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

Le TC est par ailleurs convenu que les indications figurant dans la note indicative GN 7 du document TGP/7 devaient être complétées en vue d'encourager les experts principaux à examiner la quantité de matériel végétal requis pour des plantes voisines afin d'assurer si nécessaire une certaine cohérence. À cet égard, il est convenu que le Bureau de l'Union devrait établir un résumé des informations ci-après pour tous les principes directeurs d'examen adoptés et le mettre à la disposition des experts principaux sur la page Web destinée aux rédacteurs de principes directeurs d'examen de sorte que ces informations sur les principes directeurs d'examen pour des plantes voisines soient présentées au sous-groupe des experts intéressés par l'expert principal (voir le paragraphe 57 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions") :

- a) Chapitre 2.3 Quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur
- b) Chapitre 3.1 Nombre de cycles de végétation
- c) Chapitre 3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur X plantes au moins
- d) Chapitre 4.1.4 Nombre de plantes/parties de plantes à examiner aux fins de la distinction
- e) Chapitre 4.2 Nombre de plantes à examiner aux fins de l'homogénéité
- f) Nombre de plantes requises pour des essais particuliers (p. ex., résistance à la maladie)

34. Le TC a rappelé que, à sa quarante-septième session, il était convenu de reporter l'examen de la solution proposée pour l'indication de renvois normalisés pour le questionnaire technique de l'UPOV et pour les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen en vue d'une future révision du document TGP/7, en attendant les résultats des travaux sur le formulaire vierge linéaire pour les demandes de protection d'une obtention végétale (voir le paragraphe 68 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

35. Le TC a rappelé en outre que, à sa quarante-septième session, il était convenu que, pour le moment, aucune révision ne devait être envisagée du document TGP/7 en rapport avec les demandes de protection pour les variétés à germination lente (voir le paragraphe 58 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions"). Il a également rappelé qu'il était convenu qu'il ne serait pas approprié de réviser le document TGP/7 en vue d'insérer une indication des caractères de groupement dans le tableau des caractères des principes directeurs d'examen de l'UPOV (voir le paragraphe 60 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

Conseils sur le nombre de plantes à examiner (pour déterminer la distinction)

36. Le TC a fait sienne la proposition du TWA (voir le paragraphe 2 de l'annexe I du document TC/48/18) d'élaborer des conseils sur :

- a) le nombre de plantes dans l'essai;
- b) le nombre de plantes ou parties de plantes à examiner pour déterminer la distinction;
- c) le nombre de plantes ou parties de plantes pour déterminer l'homogénéité.

37. À cet égard, le TC est convenu que les conseils pour les points a) et c) seraient examinés en rapport avec le paragraphe 33.c) "Quantité de matériel végétal requis" ci-dessus. En ce qui concerne le nombre de plantes ou parties de plantes à examiner pour déterminer la distinction, le TC est convenu que les informations fournies dans l'exposé de Mme Beate Rücker (Allemagne) sur le nombre de plantes à examiner, au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Débat sur les expériences des membres de l'Union relatives aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des essais DHS", constitueraient une bonne base pour de tels conseils (voir le paragraphe 17).

38. Le TC est convenu que Mme Beate Rücker (Allemagne), avec le Bureau de l'Union, devrait être invitée à élaborer, à la lumière de ce qui précède, un projet de conseils pour examen par les TWP en 2012.

Conseils relatifs à la méthode d'observation

39. Le TC est convenu que le document TGP/7/2, GN 25 "Recommandations relatives à la conduite de l'examen" devrait être complété afin de fournir, au moyen d'exemples, des indications sur le type d'observation approprié pour des caractères tels que les dates (p. ex., l'époque de floraison) et le dénombrement (p. ex., le nombre de lobes des feuilles), sur la base des exemples figurant à l'annexe II du document TC/48/18 et des observations formulées sur ces exemples par les TWP in 2010 (voir le paragraphe 61 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

40. Le TC est convenu que le Bureau de l'Union devrait élaborer sur cette base des conseils pour examen par les TWP à leurs sessions en 2012.

Variétés indiquées à titre d'exemple

41. Le TC est convenu que les experts de la France devraient être invités à faire un exposé aux TWP à leurs sessions en 2012 sur la base de l'exposé fait au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Débat sur les expériences des membres de l'Union relatives aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des essais DHS" et traduisant les observations et suggestions formulées pendant le débat.

Remise de photographies avec le questionnaire technique

42. Le TC a rappelé que, à sa quarante-septième session, il était convenu qu'il fallait poursuivre l'examen de la nature des conseils figurant dans le document pour éviter d'imposer aux obtenteurs des conditions qui ne sont pas réalistes. Il était également convenu que le lien entre les caractères dans le questionnaire technique et les photographies devait être précisé (voir les paragraphes 69 et 70 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

43. Le TC est convenu qu'un nouveau projet des conseils figurant à l'annexe IV du document TC/48/18, qui reflètent les observations des TWP et du TC-EDC, devrait être établi par les experts de l'Union européenne, pour examen par les TWP à leur session en 2012.

Procédure d'élaboration des principes directeurs d'examen

44. Le TC est convenu que le paragraphe 2.2.3.2 du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" devrait être libellé comme suit :

"2.2.3.2 Dans le cas où plusieurs TWP auront proposé l'élaboration de principes directeurs d'examen ayant le même objet, le Comité technique déterminera le TWP qui devrait en être chargé et les TWP qui devraient y coopérer, en fonction du niveau d'expérience des différents groupes concernés. En pareil cas, le Comité technique demandera l'approbation des autres TWP apportant leur coopération avant la soumission d'un projet pour adoption".

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

45. Le TC a examiné la révision du document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" sur la base du document TC/48/19 Rev. Il a noté que les nouvelles versions des sections pertinentes devraient être préparées pour le 26 avril 2012 au plus tard de telle sorte que ces sections puissent être incorporées dans le projet à examiner par les TWP à leurs sessions en 2012.

ANNEXE I DU DOCUMENT TGP/8 – PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 2 – Données à enregistrer

46. Le TC est convenu que la nouvelle section 2 "Données à enregistrer", ainsi que certaines améliorations de la structure et la suppression des répétitions, pourraient être examinées par les TWP en 2012 et par le TC à sa quarante-neuvième session, pour adoption en tant que version révisée du document TGP/8/1. Il est convenu que le nouveau projet devrait être préparé par M. Uwe Meyer (Allemagne), de concert avec le Bureau de l'Union.

ANNEXE II DU DOCUMENT TGP/8 – PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 3 – Contrôle de la variation due à différents observateurs

47. Le TC est convenu de demander au rédacteur qu'il élabore un nouveau projet de la section sur la base des observations faites par les TWP en 2011, telles qu'elles figurent à l'annexe II du document TC/48/19 Rev.

ANNEXE III DU DOCUMENT TGP/8 – PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 6 – Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

48. Le TC a examiné l'annexe III avec l'annexe VIII du document TC/48/19 Rev. Révision du document TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité. Il est convenu que les informations fournies dans l'annexe VIII et au séminaire DHS de l'UPOV, tenu à Genève en mars 2010, avec la méthode fournie par le Japon et la méthode utilisée par la France pour mettre au point des descriptions variétales pour les plantes fourragères, telles que présentées au TWC, constituaient une étape très importante en vue de la mise au point de principes directeurs communs sur le traitement des données aux fins de l'évaluation de la distinction et de l'élaboration de descriptions variétales, mais a conclu que les informations figurant dans l'annexe VIII ne devraient pas être incorporées dans le document TGP/8. Il est convenu que le Bureau de l'Union devrait résumer les différentes approches exposées dans l'annexe VIII en ce qui concerne les points communs et les points de divergence. L'étape suivante consisterait à examiner, sur la base de ce résumé, la mise au point de principes généraux. Le TC est également convenu que la section devrait inclure des exemples pour couvrir l'éventail des variations de caractères. Il est en outre convenu que les informations détaillées sur les méthodes, présentées à l'annexe VIII, devraient être mises à disposition via le site Web de l'UPOV, avec des références dans le document TGP/8.

ANNEXE IV DU DOCUMENT TGP/8 – PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section – Informations sur les bonnes pratiques agronomiques aux fins des essais DHS en plein champ

49. Le TC a reconnu l'importance du recours à de bonnes pratiques agronomiques aux fins des essais DHS et la nécessité de s'assurer que le personnel justifie de la formation et de l'expérience nécessaires pour la conduite des essais DHS. Toutefois, il a conclu qu'il ne serait pas souhaitable d'élaborer des principes directeurs détaillés dans le document TGP/8.

ANNEXE V DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section après la méthode d'analyse COYU – Méthodes statistiques pour de très petits échantillons

50. Le TC est convenu que des exemples réalistes devraient être incorporés dans le document, sur la base de cas réels. Si de tels cas ne pouvaient pas être fournis, la section devrait être supprimée. Le TC a pris note que les experts TWO du Royaume-Uni devraient fournir un exemple d'ici au 26 avril 2012 de telle sorte que la section puisse être incorporée dans le projet à examiner par les TWP à leurs sessions en 2012.

ANNEXE VI DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section 11 – Examen DHS sur des échantillons globaux

51. Le TC est convenu que la section devrait être remaniée avec le concours d'experts DHS au Danemark afin de cibler les conseils à l'intention des examinateurs DHS et qu'elle devrait remplacer des modèles statistiques détaillés par une référence générale à des méthodes statistiques appropriées. Il est convenu également que l'exemple de la betterave sucrière devrait être remplacé par un exemple de plante pour laquelle il existait des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

ANNEXE VII DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section 12 – Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images

52. Le TC a approuvé l'élaboration d'un questionnaire par M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas), le président du TWC et le Bureau de l'Union, sur les logiciels et le matériel utilisés pour l'analyse d'images, qui serait transmis aux représentants des membres de l'UPOV qui siègent aux TC et TWC. Les résultats de ce questionnaire seraient présentés au TWC à sa trentième session, qui se tiendrait du 26 au 29 juin à Chisinau (République de Moldova). Le TC a pris note par ailleurs que des exposés sur l'analyse d'images seraient sollicités pour la trentième session du TWC.

53. Le TC est convenu que le texte de la section 12.1 devrait être remanié afin d'expliquer que l'analyse d'images constitue une méthode de substitution à l'observation d'un caractère plutôt qu'une méthode principale d'observation d'un caractère.

54. Le TC est convenu que le TWC devrait mettre au point une sous-section 12.3 intitulée "Indications sur l'utilisation de l'analyse d'images" et qu'une nouvelle section devrait être établie sur la base de l'examen des documents TWC/29/19 "Image Analysis for DUS in the United Kingdom", TWC/29/21 "The Use of Image Tool in Measurements of Grain Length of Rye (Secale Cereale L.)", TWC/29/27 "Image Analysis in the Czech Republic" et TWC/29/29 "Image Analysis in the Netherlands". Les rédacteurs seraient des experts des Pays-Bas (premier rédacteur), de la République tchèque, de la Finlande et du Royaume-Uni.

ANNEXE VIII DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section 13 – Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

55. Voir les observations sur l'annexe III.

ANNEXE IX DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section – Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires

56. Le TC est convenu que les experts de la France devraient rédiger des conseils sur l'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires sur la base de leur expérience, notamment en matière d'utilisation des essais aveugles aléatoires concernant la résistance aux maladies et d'autres exemples.

ANNEXE X DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section – Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

57. Le TC est convenu que la section devrait être revue avec le concours d'experts DHS du Danemark afin de cibler les conseils destinés aux examinateurs DHS et qu'elle devrait remplacer des modèles statistiques détaillés par une référence générale à des méthodes statistiques appropriées. Le TC est convenu également que les exemples fondés sur la betterave sucrière devraient être remplacés par une plante pour laquelle il y a des principes directeurs d'examen et que l'exemple du blé devrait être remplacé par un exemple réaliste comme celui que l'on trouve dans le chanvre ou l'épinard. Le TC est en outre

convenu que le TWC devrait étudier les conséquences des décisions pour l'examen DHS car la méthode était un test permettant d'évaluer les différences dans la distribution (emplacement et dispersion). Il est enfin convenu que les conséquences de l'exclusion de certaines variétés de l'essai, dans la mesure où les chiffres étaient insuffisants pour certaines cellules, devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

ANNEXE XI DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section – Indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales

58. Le TC a rappelé que, à sa quarante-sixième session, il avait demandé que soient examinées les indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales à l'aide d'informations provenant :

- i) de plus d'un cycle de végétation dans un site; et
- ii) de plus d'un site.

Le TC est convenu que les experts des Pays-Bas devraient être invités à rédiger des indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales à l'aide d'informations provenant de plus d'un cycle de végétation sur un site et sur plus d'un site.

ANNEXE XII DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Section 4 – Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%

59. Le TC a noté qu'au moins 10 degrés de liberté sont nécessaires pour le carré moyen résiduel servant à évaluer l'erreur type dans le test t chaque année. Il est convenu que des explications supplémentaires seraient fournies en ce qui concerne le sens du membre de phrase "de préférence au moins 20 degrés de liberté".

ANNEXE XIII DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Section 9 – Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU) – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode d'analyse COYU

60. Le TC est convenu que la référence aux méthodes d'analyse COYD et COYU devrait être vérifiée dans toute la section. Il a par ailleurs demandé que soient fournies des données à l'appui de la proposition visant à ramener de 20 à 10 le nombre minimum de degrés de liberté pour le carré moyen variété/année de l'analyse COYD de la variance. Il est également convenu que le libellé ci-après de la section 3.1 "Résumé des modalités d'application de la méthode" devrait être modifié car il signifiait que l'analyse COYD à long terme pourrait être utilisée avec moins de 10 degrés de liberté :

- "- il devrait y avoir au moins 10 degrés de liberté, de préférence 20, pour le carré moyen variété/année dans l'analyse de la variance COYD ou, si tel n'est pas le cas, on peut utiliser l'analyse COYD sur le long terme (voir la section 3.6.2 ci-dessous);"

ANNEXE XIV DU DOCUMENT TGP/8 – DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Section 10 – Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative

61. Le TC a pris note des observations du TWC au sujet de certaines des hypothèses de la méthode et indiqué que d'autres examens seraient effectués par l'Australie en ce qui concerne ces hypothèses et la valeur F utilisée dans les calculs.

ANNEXE XV PROGRAMME DE TRAVAIL EN CE QUI CONCERNE L'ÉLABORATION DU DOCUMENT TGP/8

62. Le TC est convenu du plan de travail en ce qui concerne l'élaboration du document TGP/8/2 (voir les paragraphes 49 à 66 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

TGP/12 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques

63. Le TC a examiné le document TGP/12/2 Draft 2 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” et l’annexe I du document TC/48/5 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques”.

64. Le TC est convenu, sous réserve de certaines modifications et de l’accord du CAJ à sa soixante-cinquième session qui se tiendrait à Genève le 29 mars 2012, de soumettre le document TGP/12/2 Draft 2 “Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques” comme base d’adoption du document TGP/12 par le Conseil à sa quarante-sixième session qui se tiendra le 1^{er} novembre 2012. Le TC a pris note que la rédaction du texte original anglais et les traductions en français, allemand et espagnol seraient examinées par les membres concernés du Comité de rédaction avant que le projet du document TGP/12/2 ne soit soumis au Conseil (voir les paragraphes 67 à 69 du document TC/48/22 “Compte rendu des conclusions”).

TGP/14 : Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV

65. Le TC examine la révision du document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV” sur la base des documents TC/48/20 “Révision du document TGP/14 : Révision des sections existantes du document TGP/14” et TC/48/21 “Révision du document TGP/14 : Nouvelle section pour les caractères de couleur”.

i) Révision de sections du document TGP/14

Angle sous lequel observer la forme des plantes

66. Le TC rappelle qu’il était convenu de recommander que, si nécessaire, une explication relative aux caractères liés à la forme donne des orientations quant à l’angle sous lequel observer la forme des plantes.

Définition des termes botaniques

67. En ce qui concerne une future révision du document TGP/14 “Glossaire des termes utilisés dans les documents de l’UPOV”, section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : formes et structures : I. Forme : II. Structure : section 2.4, le TC a rappelé qu’il était convenu que des définitions supplémentaires de termes botaniques, tels que “pédoncule” et “pétiolule”, devraient être ajoutées au document TGP/14 lorsque de telles définitions étaient susceptibles d’éviter toute confusion. Toutefois, il a confirmé que cela ne devrait pas donner lieu à une modification de l’explication figurant dans le document TGP/14/1 selon laquelle “En général, les termes botaniques utilisés dans les principes directeurs pour indiquer la partie de la plante à examiner, mais qui ne sont pas utilisés comme niveaux d’expression (par exemple, bractée, pétale, baie, etc.), n’appellent pas une définition propre à l’UPOV et ne figurent pas dans le présent document”.

68. Le TC a rappelé qu’il était convenu de la définition suivante du terme “épi” pour inclusion dans une future version révisée du document TGP/14/1 : section 2 : Termes botaniques : sous-section 2 : Formes et structures : III. Définitions des termes forme et structure (voir les paragraphes 81 à 83 du document TC/47/26 “Compte rendu des conclusions”) :

Épi	Une inflorescence indéfinie avec des fleurs sessiles sur un axe sans ramifications
-----	------------------------------------------------------------------------------------

Composantes de la forme : niveaux d’expression concernant les rapports

69. En ce qui concerne l’utilisation des caractères pour les rapports, le TC est convenu qu’il devait être possible d’utiliser des niveaux tels que “élevé” ou “bas”, à condition que des explications et des illustrations soient fournies afin d’éviter tout risque de confusion. Il est également convenu qu’il devait être possible d’utiliser des niveaux tels que “allongé” et “comprimé” pour des caractères décrivant des formes plutôt que des rapports.

Éviter la répétition des caractères

70. Le TC a accueilli avec satisfaction l’étude intitulée “Examen de l’utilisation des caractères composites et des caractères qui les composent pour l’appréciation de la distinction”, établie par des experts du Danemark, de l’Allemagne et du Royaume-Uni et figurant dans l’annexe du document TC/48/20. Le TC est convenu que des conseils fondés sur cette étude devraient être établis pour les sessions de 2012 des TWP

par des experts de l'Allemagne, du Danemark et du Royaume-Uni (voir les paragraphes 70 à 75 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

ii) *Nouvelle section pour les caractères de couleur*

TGP/14 Section 2 : Termes botaniques : Nouvelle sous-section 3 : Couleur

71. Le TC a examiné le projet de section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur, figurant dans l'annexe du document TC/48/21.

72. Le TC est convenu qu'un nouveau projet, fondé sur le document TC/48/21 et les observations des TWP, devra être établi par les experts de l'Allemagne et des Pays-Bas pour examen par les TWP à leurs sessions de 2012. Il est également convenu qu'une référence sur le site Web à la Royal Horticultural Society devrait être incorporée dans la Partie VI : Bibliographie (voir les paragraphes 76 à 77 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions")

c) *Programme d'élaboration des documents TGP*

73. Le programme d'élaboration des documents TGP, tel qu'approuvé par le TC à sa quarante-huitième session, figure dans l'annexe du présent document (voir l'annexe II du document TC/48/5).

Techniques moléculaires

74. Le TC a examiné le document TC/48/7 "Techniques moléculaires" (voir les paragraphes 78 à 87 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Document BMT/DUS "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)"

75. Le TC a noté l'adoption du document UPOV/INF/18/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)".

Élaboration du document TGP/15

76. Le TC a noté que le document TGP/15/1 Draft 2 avait été examiné au titre du point 6 de l'ordre du jour "Documents TGP".

Directives internationales sur les méthodes moléculaires

77. Le TC a noté l'élaboration de directives internationales sur les méthodes moléculaires, comme indiqué aux paragraphes 18 à 22 du document TC/48/7. Le TC a noté l'importance d'éviter les répétitions et de promouvoir l'harmonisation entre ces directives internationales.

Sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)

78. Le TC est convenu de supprimer les réunions des sous-groupes *ad hoc* sur les plantes cultivées et d'inclure les discussions dans les sessions du BMT, comme indiqué au paragraphe 26 du document TC/48/7.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

79. Le TC a pris note du rapport sur les faits nouveaux relatifs aux travaux du BMT, tel qu'il figurait aux paragraphes 28 à 30 du document TC/48/7.

80. Le TC est convenu qu'il serait approprié pour le Bureau de l'Union d'étudier la possibilité d'une réunion coordonnée du BMT et du Groupe de travail sur les méthodes ADN de la Commission des variétés de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), en vue de la quatorzième session du BMT.

81. Le TC a approuvé le programme de la quatorzième session du BMT, qui se tiendrait en 2013, y compris la tenue d'une journée spéciale ("Journée des obtenteurs"), en ce qui concerne les points de l'ordre du jour relatifs à l'utilisation de techniques moléculaires pour l'appréciation de la notion de variété essentiellement dérivée et pour l'identification des variétés comme indiqué aux paragraphes 32 et 33 du document TC/48/7.

82. Le TC a noté qu'un exposé sur les questions examinées par le BMT, à sa treizième session, eu égard en particulier à l'utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées et l'identification des variétés, sera présenté à la soixante-cinquième session du CAJ (voir les paragraphes 79 à 87 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Dénominations variétales

83. Le TC a examiné le document TC/48/8 "Dénominations variétales".

84. Le TC est convenu de proposer la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", comme suit :

	<u>Noms botaniques</u>	<u>Codes UPOV</u>
Classe 213	Eupatorium L. Acanthostyles R. M. King & H. Rob. Ageratina Spach Asplundianthus R. M. King & H. Rob. Bartlettina R. M. King & H. Rob. Campuloclinium DC. Chromolaena DC. Conoclinium DC. Cronquistianthus R. M. King & H. Rob. Eutrochium Raf. Fleischmannia Sch. Bip. Praxelis Cass. Vioreckia R. M. King & H. Rob.	EUPAT - AGERT - - - - - - - EUTRO - - -

85. Le TC a pris note du rapport de la délégation du Japon selon lequel la Commission internationale de nomenclature des plantes cultivées (CINCP) de l'Union internationale des sciences biologiques (UISB) était en train de réviser le Code de nomenclature des plantes cultivées et qu'elle ferait des propositions à la CINCP en 2013. Il est convenu que le Bureau de l'Union devrait contacter la CINCP pour expliquer les orientations fournies par l'UPOV dans le document UPOV/INF/12 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV" (voir les paragraphes 88 à 90 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Informations et bases de données

Bases de données d'information UPOV

86. Le TC a examiné le document TC/48/6 "Bases de données d'information UPOV".

Base de données GENIE

87. Le TC a pris note du projet du Bureau de l'Union d'introduire en 2012 un guide de l'utilisateur de la base de données GENIE, après les révisions du système des codes UPOV indiquées ci-dessous (voir les paragraphes 91 et 92 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Système de codes UPOV

Faits nouveaux concernant les codes UPOV

88. Le TC a pris note de la création de 173 nouveaux codes UPOV et de la modification de 12 codes, ce qui avait porté le nombre total de codes UPOV figurant dans la base de données GENIE à 6851 à la fin de 2011.

89. Conformément à la procédure énoncée à la section 3.3 du Guide du système de codes UPOV, le TC a pris note que le Bureau de l'Union établirait des tableaux des adjonctions et modifications apportées aux codes UPOV, aux fins de vérification par les services compétents à chaque session des TWP en 2012.

Propositions de modification de l'Introduction au système de codes UPOV

90. Le TC est convenu de modifier l'Introduction au système de codes UPOV comme suit :

i) *Codes UPOV pour les hybrides : section 2.2.6*

91. L'approche suivie pour l'adoption de codes UPOV pour les genres ou espèces hybrides serait modifiée de sorte qu'un seul code UPOV s'applique à toutes les combinaisons hybrides des mêmes genres ou espèces.

ii) *Codes UPOV pour les hybrides : section 2.2.7*

92. Section 2.2.7 à supprimer.

iii) *Codes UPOV pour les hybrides : noms binomiaux*

93. Modifier le système de codes UPOV concernant les hybrides pour se référer aux "binômes".

iv) *Types de variétés*

94. Supprimer la Section 2.4. En convenant de cette suppression, le TC a noté que les informations sur les types de variétés pourraient être fournies dans la base de données GENIE au moyen de notes. Il a également noté que la suppression de cette section n'empêchait pas l'introduction plus tard de nouveaux éléments dans les bases de données GENIE et PLUTO afin de fournir des informations pertinentes sur les types de variétés.

v) *Publication des codes UPOV*

95. Modifier la section 4 comme suit :

"4. Publication des codes UPOV :

"4.1 Comme il est expliqué à la section 3.2, tous les codes UPOV sont accessibles sur la base de données GENIE, qui peut être consultée sur le ~~dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV (voir~~ <http://www.upov.int/genie/en/>).

"4.2 En outre, les codes UPOV, avec leurs noms botaniques et leurs noms communs pertinents, et la classe de dénomination variétale ~~et les codes UPOV hybrides/parents~~, tels qu'ils figurent dans la base de données GENIE, sont publiés sur ~~la première zone d'accès restreint du~~ le site Web de l'UPOV (voir http://www.upov.int/restrict/en/upov_rom_upov_code_system/index.htm <http://www.upov.int/genie/fr/updates/>). Ces informations sont publiées sous une forme propre à faciliter le téléchargement électronique des codes UPOV ~~aux fins d'utilisation par les collaborateurs de l'UPOV ROM~~".

(voir les paragraphes 93 à 100 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Base de données sur les variétés végétales

96. Le TC a examiné le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales ("programme") sur la base du document TC/48/6 (voir les paragraphes 101 à 113 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Titre de la base de données sur les variétés végétales (section 1 du programme)

97. Le TC a pris note que la base de données sur les variétés végétales était désormais dénommée "PLUTO".

Version Web de la base de données sur les variétés végétales (section 6 du programme)

98. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales comme indiqué dans le document TC/48/6 et noté par ailleurs que les éléments suivants seraient introduits en 2012 dans la base de données PLUTO :

- a) des informations sur la dernière date de présentation par les fournisseurs de données, sous la forme d'un document en pdf, l'intention étant de lier plus tard la date des informations soumises à des données particulières;
- b) une explication des règles de recherche, qui serait développée avec l'introduction du mécanisme de recherche des dénominations; et
- c) une fonction de sauvegarde des paramètres de recherche.

99. Le TC est convenu de modifier le programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales, qui figurait dans l'annexe II du document TC/48/6, portant sur la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données" et la section 3.3 "Éléments obligatoires" afin de donner aux contributeurs à la base de données sur les variétés végétales la possibilité de fournir des données dans leur alphabet d'origine, en plus de celles communiquées en alphabet romain. Cette modification se fondait sur ce qui suit :

a) les données dans leur alphabet d'origine pourraient être fournies pour les champs suivants (voir le tableau de la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données") :

- i) Espèce : nom commun (voir la nouvelle balise <520>);
- ii) Dénomination (voir <550>, <551>, <552>, <553>);
- iii) Référence de l'obteneur (voir <650>);
- iv) Synonyme de la dénomination de la variété (voir <651>);
- v) Nom commercial (voir <652>);
- vi) Nom du demandeur (voir <750>);
- vii) Nom de l'obteneur (voir <751>);
- viii) Nom du mainteneur (voir <752>);
- ix) Nom du titulaire du titre (voir <753>);
- x) Type d'autre partie (voir <760>);
- xi) Autres informations pertinentes (voir <950>); et
- xii) Remarques (voir <960>); et

b) les données fournies dans leur alphabet d'origine figureraient dans la base de données sur les variétés végétales uniquement si elles étaient également, dans leur totalité, fournies en alphabet romain (voir les sections 3.2 et 3.3 "Données requises").

Fourniture d'une assistance aux contributeurs (section 2 du programme)

100. Le TC a pris note du résumé des contributions apportées à la base de données sur les variétés végétales en 2011 présenté à l'annexe III du document TC/48/6.

101. Le TC a noté que le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI avait été contacté par les membres ci-après de l'Union : Afrique du Sud, Albanie, Argentine, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Géorgie, Islande, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Maroc, Mexique, Nicaragua, Oman, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, République dominicaine, République de Corée, Singapour, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam afin d'examiner les modalités à mettre en œuvre pour leur permettre de commencer à communiquer des données. Il a par ailleurs noté que des solutions avaient été élaborées pour permettre à l'Afrique du Sud et au Kenya d'apporter des données dans un autre format que le format TAG.

102. En ce qui concerne les contributeurs qui n'avaient pas fourni les codes UPOV correspondant aux données communiquées, le TC a noté qu'une méthode pour l'établissement des codes UPOV manquants

pour les données destinées à la base de données sur les variétés végétales avait été élaborée par le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI. Cette méthode avait été utilisée pour proposer des codes UPOV aux contributeurs, afin que toutes les données figurant dans la base de données sur les variétés végétales puissent être assorties de codes UPOV. À cet égard, le TC a noté que des codes UPOV avaient été alloués pour la quasi-totalité des entrées dans cette base de données.

103. Le TC a noté qu'un compte rendu des faits nouveaux relatifs à l'assistance fournie aux contributeurs à la base de données sur les variétés végétales serait présenté au CAJ à sa soixante-cinquième session.

Éléments devant figurer dans la base de données sur les variétés végétales (section 3 du programme)

104. Le TC est convenu de la proposition de modification du "Programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales", qui figure à l'annexe II du document TC/48/6, portant sur la section 3.2 "Qualité et exhaustivité des données" (voir la nouvelle balise <800>), afin de donner aux contributeurs à la base de données sur les variétés végétales la possibilité de fournir des données sur les dates auxquelles une variété a été commercialisée pour la première fois sur le territoire de la demande et sur d'autres territoires, comme indiqué à l'annexe IV du document TC/48/6.

105. Le TC a noté que l'avertissement ci-après serait ajouté :

"L'absence d'informations dans le champ [XXX] n'indique pas que la variété n'a pas été commercialisée. Pour toute information communiquée, il convient de consulter son origine et son statut dans les champs "Origine de l'information" et "Statut de l'information". À cet égard, il convient aussi de noter que les informations fournies ne sont pas nécessairement exhaustives et précises".

Fréquence de la communication des données (section 4 du programme)

106. Le TC est convenu qu'il ne devrait y avoir pour le moment aucun changement quant à la fréquence de publication de ces données, à savoir six mises à jour par an. Il a cependant indiqué qu'il serait possible de corriger dès que possible à la demande du contributeur de données toutes les erreurs de données importantes dont faisait l'objet la base de données PLUTO.

107. Le TC a pris note que le Bureau de l'Union avait, le 23 janvier 2012, émis la circulaire E-12/013 à l'intention des bénéficiaires de l'UPOV-ROM, les informant du lancement de la base de données librement accessible sur le site Web de l'UPOV et leur demandant d'indiquer s'ils souhaitaient continuer de recevoir la base de données UPOV-ROM. Des réponses reçues, 14 bénéficiaires des membres de l'Union avaient indiqué qu'ils souhaitaient continuer de recevoir l'UPOV-ROM tandis que 13 bénéficiaires des membres de l'Union et sept abonnés payants indiquaient pour leur part qu'ils ne le souhaitaient pas. Le TC a également pris note de l'intention qu'avait le Groupe de la base de données sur les désignations commerciales de l'OMPI d'élaborer sa propre version de l'UPOV-ROM dans le cadre du programme d'améliorations de la base de données sur les variétés végétales.

Interface de recherche commune (section 7 programme)

108. Le TC a pris note qu'aucune évolution importante relative à l'élaboration d'une interface de recherche commune n'avait été enregistrée depuis 2010. Il a également noté que l'OMPI, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), l'Association royale de bulbiculture (KAVB) (Pays-Bas) et la Commission de nomenclature et d'enregistrement des cultivars de la Société internationale de la science horticole (ISHS) pourraient être consultés sur les méthodes possibles plus tard en 2012.

Bases de données sur les descriptions variétales

109. Le TC a examiné le document TC/48/9 "Base de données sur les descriptions variétales" (voir les paragraphes 114 à 116 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

110. Le TC a pris note des informations fournies sur les bases de données sur les descriptions variétales aux sessions du TWA, du TWC, du TWV, du TWO, du TWF et du BMT, tenues en 2011.

111. Le TC a demandé aux experts de la France de poursuivre leurs travaux sur les caractères de groupement et sur la mise au point d'une base de données contenant les descriptions variétales du pois

établies par les membres de l'Union, comme indiqué aux paragraphes 7 à 10 du document TC/48/9, et de rendre compte de leurs travaux aux TWP à leurs sessions en 2012 et au Comité technique à sa quarante-neuvième session.

Logiciels échangeables

112. Le TC a examiné le document TC/48/12 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" (voir les paragraphes 117 à 120 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

113. Le TC a pris note de l'adoption du document UPOV/INF/16/2 "Logiciels échangeables".

114. Le TC a pris note que, à sa quatre-vingt-deuxième session tenue à Genève le 19 octobre et la matinée du 20 octobre 2011, le Comité consultatif avait approuvé l'inclusion des offres de Naktuinbouw, sous la forme d'un centre d'information sur les questions techniques concrètes et les possibilités de stage, dans la partie intitulée "ii) Offres d'assistance aux fins de la mise en place d'une protection des obtentions végétales" de la page "Assistance". Il a par ailleurs noté que le Comité consultatif avait également approuvé l'inclusion de l'offre d'assistance de l'OCVV pour l'élaboration de systèmes de gestion électronique des bureaux dans la partie intitulée "ii) Offres d'assistance aux fins de la mise en place d'une protection des obtentions végétales" de la page Web "Assistance".

115. Le TC a examiné la recommandation formulée par le TWC à sa vingt-neuvième session concernant l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*" dans le document UPOV/INF/16, compte tenu des observations formulées par le TWV, le TWF, le TWO et le BMT. Le TC a pris note des divergences d'opinion quant à la question de savoir si les logiciels commerciaux devaient être pris en compte dans le document UPOV/INF/16 et il a suggéré qu'il serait approprié de réviser le titre du document UPOV/INF/16 "Logiciels échangeables" et de la Section 1 "Exigences en ce qui concerne les logiciels échangeables", avant de se prononcer sur l'inclusion du logiciel "*Bionumerics Software for Databasing and Data Analysis*". Il est convenu que la révision devrait figurer à l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session.

Systèmes de dépôt électronique des demandes

Renvois normalisés aux fins du formulaire de demande type de l'UPOV

116. Le TC a examiné le document TC/48/13 "Systèmes de dépôt électronique des demandes" (voir les paragraphes 121 à 124 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

117. Le TC a noté que le Bureau de l'Union mènerait une enquête sur la question de savoir dans quelle mesure les membres de l'Union utilisaient dans leurs formulaires de demande les renvois normalisés au formulaire de demande type de l'UPOV et qu'il présenterait les résultats de cette enquête à la soixante-sixième session du CAJ prévue en octobre 2012.

Version électronique du formulaire de demande type de l'UPOV

118. Le TC a pris note des éléments nouveaux concernant les réunions entre experts de l'UPOV, de l'OMPI, de l'OCVV et de l'ISF, en vue d'élaborer des propositions pour examen par le CAJ.

119. Le TC a pris note que le CAJ serait invité à étudier l'opportunité de se pencher sur les avantages potentiels d'une désignation variétale unique, comme indiqué au paragraphe 24 du document TC/48/13.13.

Méthode de calcul de la COYU

120. Le TC a examiné le document TC/48/11 "Méthode de calcul de la COYU" (voir les paragraphes 125 à 127 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

121. Le TC a pris note des faits nouveaux concernant la méthode de calcul de la COYU indiqués aux paragraphes 10 à 13 du document TC/48/11.

122. Le TC est convenu de demander au TWC de poursuivre ses travaux afin de présenter ses recommandations au TC en ce qui concerne les propositions visant à répondre à l'erreur systématique de l'actuelle méthode de calcul de la COYU.

Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons

123. Le TC a examiné le document TC/48/14 "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons" (voir les paragraphes 128 à 130 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

124. Le TC a demandé au Bureau de l'Union d'établir un résumé des informations contenues dans les annexes du document TC/48/14 qui portaient sur l'évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons; ce résumé présenterait un classement des différentes situations dans lesquelles plusieurs échantillons ou sous-échantillons ont été utilisés ainsi qu'une étude de la manière dont les résultats tirés des différents échantillons ou sous-échantillons ont été combinés aux fins d'une évaluation globale de l'homogénéité d'une variété.

125. Le TC est convenu d'inviter le TWC à examiner les informations contenues dans les réponses au questionnaire sur les "Normes de population utilisées pour déterminer l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons" contenues dans les annexes du document TC/48/14 et dans le résumé qui serait établi par le Bureau de l'Union, et à fournir des orientations sur les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes.

Examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée

126. Le TC a examiné les documents TC/48/15 Rev. "Examen DHS de variétés de papayer reproduites par voie sexuée" et TG/264/2(proj.3) (voir les paragraphes 131 à 133 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

127. Le TC a pris note de l'état d'avancement de l'élaboration du projet de principes directeurs d'examen pour le papayer afin de couvrir les variétés reproduites par voie sexuée. Le TC a noté qu'il serait difficile d'évaluer la proportion de plantes mâles, de plantes hermaphrodites et de plantes femelles (car. 17-19) sur la base des tailles d'échantillons proposées : cinq plantes et 20 plantes. Par conséquent, il est convenu que le projet de principes directeurs d'examen pour le papayer serait renvoyé au TWF en vue d'un examen approfondi à cet égard.

128. Le TC est convenu de l'approche générale adoptée dans les principes directeurs d'examen pour couvrir les variétés reproduites par voie sexuée de papayer. Il a pris note en particulier que l'utilisation de caractères comme "Plante : proportion de plantes hermaphrodites", "Plante : proportion de plantes femelles" et "Plante : proportion de plantes mâles" était une approche qui avait déjà été utilisée pour d'autres principes directeurs d'examen adoptés.

Ateliers préparatoires

129. Le TC a examiné le document TC/48/10 "Ateliers préparatoires" (voir les paragraphes 134 à 136 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

130. Le TC a pris note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2011 et du taux de participation élevé d'États ayant le statut d'observateur :

	Participation								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Membres de l'Union</i>									
nombre de participants / (nombre de membres de l'Union)	55 (23)	69 (20)	130 (25)	136 (19)	167 (22)	162 (31)	95 (21)	117 (25)	115 (24)

<i>États ayant le statut d'observateur / Administrations</i>									
nombre de participants / (nombre d'États / Administrations)	10 (9)	2 (1)	3 (3)	-	3 (1)	3 (2)	-	-	15 (6)
<i>Organisations ayant le statut d'observateur</i>									
nombre de participants / (nombre d'organisations)	3	2	5 (3)	2 (2)	4 (2)	25 (2)	3 (2*)	10 (2*)	5 (2*)

131. Le TC a approuvé le programme proposé pour 2012, comme décrit dans le document TC/48/10, sous réserve de l'inclusion d'un point sur l'information relative à l'utilisation de techniques moléculaires dans l'examen DHS.

Diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV

132. Le TC a examiné le document TC/48/16 "Diffusion sur le Web des sessions de l'UPOV".

133. Le TC est convenu qu'il serait judicieux d'envisager de retransmettre en direct sur le Web et de publier sur le site Web de l'UPOV des enregistrements vidéo, aux fins des sessions à venir du TC, sous réserve des dispositions qu'approuverait le Comité consultatif. Le TC a relevé que WebEx, utilisé lors de la réunion du TC-EDC s'est révélé très utile, et il s'est prononcé en faveur du maintien de l'utilisation de ce système. Le TC est aussi convenu que le Bureau de l'Union devrait demander aux hôtes des sessions des TWP en 2012 s'ils souhaitaient prendre des dispositions pour que WebEx soit utilisé aux fins des délibérations de certains sous-groupes chargés de principes directeurs d'examen (ci-après dénommés "sous-groupes chargés de TG"). Il s'est félicité de l'offre de la France de mettre à l'essai WebEx pour certains sous-groupes chargés de TG, à la quarante-et-unième session du TWA, qui aurait lieu à Angers (France), du 21 au 25 mai 2012, et il a invité l'hôte et le président du TWA à pressentir un sous-groupe approprié chargé de TG, en collaboration avec le Bureau de l'Union et les experts responsables intéressés. Il a par ailleurs noté que le président du TWC et les hôtes de la trentième session du TWC, qui aurait lieu à Chisinau (République de Moldova) du 26 au 29 juin 2012, examineraient les possibilités de présentation de certains exposés au moyen de l'Internet.

134. Le TC est convenu de demander au Bureau de l'Union d'établir un rapport sur l'utilisation de WebEx pour les sessions du TWP afin qu'il puisse faire le point sur les modalités d'élargissement de l'utilisation de ce système ultérieurement (voir les paragraphes 137 à 139 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Principes directeurs d'examen

135. Le TC a examiné les documents TC/48/2 "Principes directeurs d'examen" et TC/48/17 "Révisions partielles des principes directeurs d'examen".

Principes directeurs d'examen pour adoption

136. Le TC prend note de la procédure d'adoption des principes directeurs d'examen, comme indiqué aux paragraphes 2 et 3 du document TC/48/2,

"2. Le Comité technique (TC), à sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, a pris note que le Conseil, à sa quarante-troisième session ordinaire tenue à Genève le 22 octobre 2009, avait approuvé la pratique selon laquelle les principes directeurs d'examen sont adoptés par le TC au nom du Conseil sur la base du programme de travail approuvé par le Conseil sans que les différents principes directeurs d'examen soient soumis au Conseil pour examen (voir le paragraphe 38 du document C/43/17 "Compte rendu").

"3. À sa quarante-cinquième session ordinaire tenue à Genève le 20 octobre 2011, le Conseil a pris note des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, présentés dans le document C/45/10 et a approuvé les programmes de travail présentés dans le document C/45/10 (voir le paragraphe 34 du document C/45/17 "Compte rendu des décisions").

137. Le TC a pris note de l'adoption des principes directeurs d'examen qu'il avait examinés à sa quarante-septième session, comme indiqués dans les paragraphes 4 et 5 du document TC/48/2 :

"4. À sa quarante-septième session tenue à Genève du 4 au 6 avril 2011, le TC est convenu que le libellé du document TGP/7/2 adopté par le Conseil à sa quarante-quatrième session ordinaire tenue à Genève le 21 octobre 2010, pour ce qui est du chapitre 4.1.4, ne devrait pas être suivi dans les principes directeurs d'examen qui seraient adoptés à sa quarante-septième session. Il est convenu par ailleurs que les principes directeurs qu'adopterait le TC devraient incorporer comme suit le libellé modifié pour ce chapitre (voir le paragraphe 98 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

"Variante 1 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type".

"Variante 2 : "Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur { x } plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces { x } plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors type. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de { y }".

"5. Le TC a pris note que le Conseil, à sa quarante-cinquième session ordinaire qui se tiendrait le 20 octobre 2011, devrait adopter le texte révisé du document TGP/7 avant que les principes directeurs d'examen puissent être adoptés. Il est convenu en conséquence d'adopter les principes directeurs d'examen sous réserve de l'adoption par le Conseil de la révision nécessaire du document TGP/7 (voir le paragraphe 99 du document TC/47/26 "Compte rendu des conclusions").

138. Le TC a adopté les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-dessous et il est convenu qu'ils doivent être publiés sur le site Web de l'UPOV le plus tôt possible :

**	TWP	Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
----	-----	--------------------------------------------------------------------	---------	----------	---------	---------	------------------------------------------------------------------------

NOUVEAUX PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

JP	TWA	TG/278/1	Buckwheat	Blé noir; Sarrasin	Buchweizen	Alforfón	<i>Fagopyrum esculentum</i> Moench (<i>Fagopyrum sagittatum</i> Gilib.)
FR	TWO	TG/279/1	Canna	Balisier; Canna	Blumenrohr	Platanillo	<i>Canna</i> L.
PL/GB	TWO/ TWV	TG/281/1	Echinacea, Cone flower	Échinacée	Igelkopf		<i>Echinacea</i> Moench.
NL	TWA	TG/276/1	Hemp	Chanvre	Hanf	Cáñamo	<i>Cannabis sativa</i> L.
GB	TWO	TG/280/1	Heuchera, Coral Flower, Heucherella, Foamy Bells	Heuchera	Purpurglöckchen		<i>Heuchera</i> L., <i>xHeucherella</i> H. R. Wehrh., <i>Heuchera x Tiarella</i>
DE	TWF	TG/277/1	Blue Honeysuckle, Bush Honeysuckle; Honeyberry		Blaue Honigbeere		<i>Lonicera caerulea</i> L
JP	TWO	TG/ONCID [#]	Oncidium	Orchidée danseuse, Oncidium	Oncidium	Oncidium	<i>Oncidium</i> Sw.
JP	TWV	TG/SHIITK [#]	Shiitake	Shiitake	Pasaniapilz	Shiitake	<i>Lentinula edodes</i> (Berk.) Pegler, <i>Lentinus elodes</i> (Berk.) Sing.

RÉVISIONS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

NZ	TWF	TG/98/7	Actinidia, Kiwifruit	Actinidia	Actinidia	Actinidia	<i>Actinidia</i> Lindl.
AU/ES	TWA	TG/120/4	Durum wheat, Hard Wheat, Macaroni Wheat	Blé dur	Durumweizen; Hartweizen	Trigo duro	<i>Triticum turgidum</i> L. subsp. <i>durum</i> (Desf.) Husn., <i>Triticum durum</i> Desf., <i>Triticum</i> <i>turgidum</i> subsp. <i>turgidum</i> conv. <i>durum</i> (Desf.) MacKey, <i>Triticum turgidum</i> L.
GB	TWV	TG/218/2	Parsnip	Panais	Pastinake	Chirivía	<i>Pastinaca sativa</i> L.

**	TWP	Document No. N° du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
DE	TWP	TG/63/7- TG/64/7	Black radish, Oriental radish	Radis rave	Rettich	Rabano de invierno, Rabano negro	<i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>niger</i> (Mill.) S. Kerner, = (N) <i>Raphanus sativus</i> L. var. <i>longipinnatus</i> L.H. Bailey
			Radish, Garden Radish, European Radish, Chinese Small Radish, Western Radish	Radis de tous les mois	Radieschen	Rabanito	<i>Raphanus sativus</i> L. var <i>sativus</i> = (S)

RÉVISIONS PARTIELLES DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN

FR	TWW/ TWA	TG/12/9 Rev.	French Bean	Haricot	Gartenbohne	Judía común, Alubia	<i>Phaseolus vulgaris</i> L.
DE	TWO	TG/78/4 Rev.	Kalanchoe	Kalanchoe	Kalanchoe, Flammendes Kätchen	Kalancho	<i>Kalanchoe blossfeldiana</i> Poelln. and its hybrids
DE	TWO	TG/196/2 Rev.	New Guinea Impatiens	Impatiens de Nouvelle-Guinée	Neu-Guinea- Impatiens	Impatiens de Nueva Guinea	New Guinea Impatiens Group
DE	TWF	TG/22/10 Rev.	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	<i>Fragaria</i> L.

** Code ISO du membre de l'UPOV qui fournit l'expert principal pour la rédaction des principes directeurs d'examen
Pas encore publié (aucune référence TG)

139. Le TC a pris note des observations suivantes de la délégation de l'Italie sur les principes directeurs d'examen du blé dur (document TG/120/4(proj.5)) :

- importance de l'examen d'épis lignes simples pour l'évaluation de l'homogénéité (facultatif dans les principes directeurs d'examen);
- un échantillon de 20 plantes pour la première phase d'évaluation de l'homogénéité pourrait être trop petit; et
- le caractère 19 "Glume inférieure : pilosité de la face externe" devra être évalué sur un échantillon de 2000 plantes ("B") et non pas sur l'échantillon de 100 plantes ("A").

140. Le TC est convenu que les principes directeurs d'examen de l'orchidée danseuse devraient être adoptés sous réserve des modifications pertinentes, approuvées par le TWO par correspondance.

141. Le TC a pris note que, en réponse à plusieurs questions techniques soulevées par des experts intéressés après la session du TWA, il avait été convenu par le président et l'ancien président du TWA d'examiner un nouveau projet de TG/SESAME à la quarante-et-unième session du TWA qui se tiendrait du 21 au 25 mai 2012 à Angers (France).

142. Le TC a pris note que, en réponse à plusieurs questions techniques concernant la résistance aux maladies soulevées par des experts intéressés après la session du TWV, il avait été convenu par le président et l'ancien président du TWV et l'expert principal d'examiner un nouveau projet des principes directeurs d'examen du porte-greffe de la tomate ainsi que la révision partielle des principes directeurs d'examen de la tomate à la quarante-sixième session du TWV qui se tiendrait du 11 au 15 juin 2012 à proximité de la ville de Venlo (Pays-Bas).

143. Le TC a examiné la proposition de révision des principes directeurs d'examen du papayer énoncée dans le document TG/264/2(proj.3) et résumée à l'annexe V du document TC/48/15 Rev., compte tenu de l'examen du TWF et de la recommandation du TC-EDC, comme indiqué aux paragraphes 30 à 32 du document TC/48/15 Rev.

144. Le TC est convenu avec la recommandation du TC-EDC, comme indiqué au paragraphe 32 du document TC/48/15 Rev., que le projet de principes directeurs d'examen du papayer devait être renvoyé au TWF en vue d'un examen approfondi.

145. Le TC est convenu, sur la base de la recommandation du TC-EDC, que le projet de principes directeurs d'examen de la pivoine arbustive devait être renvoyé au TWO afin de résoudre des questions

d'ordre technique telles que présentées dans les observations du TC-EDC (voir à l'annexe II du présent document).

Projets de principes directeurs d'examen à examiner par les groupes de travail techniques en 2012

146. Le TC a approuvé le programme d'élaboration de nouveaux principes directeurs d'examen et de révision de principes directeurs d'examen comme indiqué dans l'annexe III du document TC/48/2 (voir les paragraphes 140 à 151 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

147. Le TC a noté des informations fournies dans le document TC/48/4 et relevé que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services avaient une expérience pratique était passé de 2 679 en 2011 à 2 726 en 2012.

148. Le TC est convenu d'actualiser le document TC/48/4 en vue de sa quarante-neuvième session (voir les paragraphes 159 et 160 document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

Programme de la quarante-neuvième session

149. Le projet d'ordre du jour ci-après a été approuvé pour la quarante-neuvième session du TC, qui se tiendra à Genève en 2013 :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Débat sur :
 - a) les techniques moléculaires :
 - i) application de modèles par des membres de l'Union; et
 - ii) exposé sur la situation relative aux techniques moléculaires dans d'autres organisations internationales;
 - b) l'utilisation des rapports d'examen DHS par des membres de l'Union
4. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)
5. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux espèces cultivées
6. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques
7. Documents TGP
8. Techniques moléculaires
9. Dénominations variétales
10. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
11. Méthode de calcul de la COYU
12. Évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
13. Communications électroniques pour le TC, le TC-EDC et les TWP
14. Ateliers préparatoires
15. Principes directeurs d'examen
16. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité
17. Programme de la cinquantième session
18. Adoption du compte rendu des conclusions (selon le temps disponible)
19. Clôture de la session

150. Le TC est convenu que la quarante-neuvième session devrait se tenir sur trois jours : du lundi matin au mercredi après midi. Il est également convenu que les délibérations au titre du point 3 de l'ordre du jour devraient se dérouler le lundi après-midi et le mardi matin ou après-midi. Il est en outre convenu que les présidentes et présidents des TWP devraient être invités à faire comme ils l'avaient fait à la quarante-huitième session un exposé visuel au titre du point 5 de l'ordre du jour. Il est enfin convenu que le TC-EDC devrait se réunir deux jours en janvier 2013 (voir les paragraphes 161 et 162 du document TC/48/22 "Compte rendu des conclusions").

II. RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES ET DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES TECHNIQUES BIOCHIMIQUES ET MOLÉCULAIRES, NOTAMMENT LES PROFILS D'ADN EN 2011

151. À sa quarante-huitième session, le TC a entendu les rapports présentés verbalement par les présidents des groupes concernés sur les travaux du TWA, du TWC, du TWF, du TWO, du TWV et du BMT.

Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

152. Le TWA a tenu sa quarantième session à Brasilia (Brésil), du 16 au 20 mai 2011, sous la présidence de M. Dirk Theobald (Union européenne), président du TWA. Le compte rendu de la session a fait l'objet du document TWA/40/23 intitulé "Report".

153. La session a réuni 60 participants représentant 23 membres de l'Union, un État ayant le statut d'observateur et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire, tenu dans l'après-midi du dimanche 15 mai, a réuni 26 participants de 11 membres de l'Union, deux États ayant le statut d'observateur et une organisation.

154. Le TWA a été accueilli par M. Erikson Camargo Chandoha, Secrétaire chargé du développement et du coopérativisme agricoles au Ministère brésilien de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement en aliments. A suivi un exposé sur la protection des variétés végétales au Brésil de Mme Daniela de Moraes Aviani, coordonnatrice du Service national de protection des variétés végétales au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement en aliments.

155. Le TWA a adopté l'ordre du jour et été saisi par les participants de rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des variétés végétales, suivi d'un exposé du Bureau de l'UPOV sur les faits nouveaux les plus récents au sein de l'Union. Le TWA a ensuite pris note des informations sur les faits nouveaux à l'UPOV concernant les techniques moléculaires telles qu'elles sont fournies dans le document TWA/40/2 "*Molecular Techniques*".

156. Plusieurs documents TGP ont été examinés, à savoir : TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques" et TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV". En ce qui concerne la révision du document TGP/7, le TWA a examiné le document TWA/40/11 "*Summary of Revisions Proposed for Document TGP/7 Development of Test Guidelines*" et pris note des différents aspects dont la révision est envisagée.

157. Concernant les conseils relatifs au nombre de plantes à examiner (à des fins de distinction), le TWA a débattu la question de savoir si une proposition figurant dans l'annexe I du document TWA/40/11 devait renvoyer uniquement à l'évaluation de la distinction ou s'il convenait d'en développer le contenu afin de traiter également l'homogénéité et la stabilité. Il a été proposé d'élaborer un document général sur la base des considérations générales et d'examiner séparément le nombre de plantes dans l'essai, le nombre de plantes ou parties de plantes à examiner pour déterminer la distinction et le nombre de plantes ou parties de plantes à examiner pour déterminer l'homogénéité.

158. Le TWA a examiné les informations de base figurant dans l'annexe II du document TWA/40/11 concernant les conseils relatifs à la méthode d'observation et pris note des observations formulées par les TWP en 2010.

159. Le TWA a examiné le document TWA/40/12 "Révision du document TGP/7 : Remise de photographies avec le questionnaire technique" auquel des modifications ont été proposées.

160. Le TWA a examiné le document TWA/40/19 "Révision du document TGP/7 : Quantité de matériel végétal requis" et pris note des informations fournies.

161. Le TWA a examiné le document TWA/40/18 "Révision du document TGP/7 : Variétés indiquées à titre d'exemples" et pris note des observations formulées par les TWP en 2010, mais il est convenu qu'il n'était pas encore nécessaire de relibeller la proposition déjà élaborée.

162. S'agissant du document TGP/8, le TWA a examiné le document TWA/40/14 "Révision du document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" qui se composait de plusieurs annexes traitant des différents éléments à réviser. Il a pris note des informations figurant dans ces annexes et les a examinées, des propositions et recommandations ayant été faites.

163. Le TWA a examiné les informations figurant dans le document TWA/40/15 "Révision du document TGP/12 : Nomenclature des maladies et caractères de résistance aux maladies" et il en a pris note.

164. Le TWA a examiné les annexes I et II du document TWA/40/3 "Documents TGP" et le document TWA/40/16 Rev. "Révision du document TGP/14 : Nouvelle section pour les caractères de couleur" couvrant la révision du document TGP/14 et assisté à un exposé sur une étude intitulée "Examen de l'utilisation des caractères composites et des caractères qui les composent pour l'appréciation de la distinction". Les modifications proposées au document TWA/40/16 Rev. eu égard à la section 2 : Termes botaniques, sous-section 3 : Couleur ont été notées et une recommandation concernant la sous-section "Panachure" a été faite.

165. Les informations fournies dans le document TWA/40/10 "Méthode de calcul de la COYU" et le document TWA/40/9 "Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons" ont été notées ainsi que les faits nouveaux concernant les "Dénominations variétales" (document TWA/40/4) et les informations et bases de données qui comprenaient les documents suivants : TWA/40/5 "Bases de données d'information de l'UPOV", TWA/40/6 "Bases de données sur les descriptions variétales", TWA/40/7 "Logiciels échangeables" et TWA/40/8 "Système électronique de dépôt des demandes".

166. Le TWA a assisté à un exposé de M. Edilberto D. Redoña de l'Institut international de recherche sur le riz (IRRI) sur l'élaboration d'une série régionale de variétés indiquées à titre d'exemples pour l'Asie du Sud-est pour les caractères avec astérisque dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV pour le riz. Le TWA a conclu que les résultats du projet étaient très utiles.

167. Le TWA a examiné le document TWA/40/17 "Révision partielle des principes directeurs d'examen du haricot (document TG/12/9)".

168. Le TWA a pris note des informations figurant dans le document TWA/40/22 "Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique" concernant les principes directeurs d'examen du millet d'Italie et pris note également que le sous-groupe n'avait pas eu suffisamment de temps pour examiner la réponse de l'expert principal à la demande que lui avait adressée le Comité technique à sa quarante-septième session. Il a été convenu que les principes directeurs d'examen du millet d'Italie devraient être réexaminés à la quarante-et-unième session du TWA.

169. Le TWA a examiné 10 projets de principes directeurs d'examen et il est convenu d'en soumettre quatre au TC, à savoir le sarrasin, le blé dur, le chanvre et le sésame.

170. Le TWA a prévu d'examiner 13 principes directeurs d'examen en 2012, dont trois étaient nouveaux.

171. Le TWA est convenu d'examiner à sa quarante-et-unième session les projets de principes directeurs d'examen suivants :

- Adlay (*Coix ma-yuen* Roman.)
- Adzuki/haricot rouge (*Vigna angularis*)
- Manioc (*Manihot esculenta* Crantz.)
- *Vesce commune (*Vicia sativa* L.) (révision)
- *Millet d'Italie (*Setaria italica* (L.) P. Beauv.)
- Arachide (*Arachis* L.) (révision)

- Pâturin des prés (*Poa pratensis* L.) (révision)
- Rhodesgrass (*Chloris gayana* Kunth)
- Phacélie à feuilles de tanaisie (*Phacelia tanacetifolia* Benth.)
- Sorgho (*Sorghum bicolor* L.) (révision)
- Chiendent allongé (*Elytrigia elongata* (Host) Nevski), (*Agropyron elongatum* (Host) P. Beauv.)
- **Urochloa* (*Brachiaria*)
- Blé (*Triticum aestivum*) (révision).

172. À l'invitation de la France, le TWA a décidé de tenir sa quarante-et-unième session à Angers, du 21 au 25 mai 2012, l'atelier préparatoire devant se tenir le 20 mai.

173. Le TWA a proposé que les points ci-après soient examinés à sa quarante-et-unième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Informations et bases de données sur les dénominations variétales
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
7. Questions à résoudre concernant les principes directeurs adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
8. Débat sur les projets de principes directeurs d'examen (sous-groupe)
9. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
10. Conseils à l'intention des rédacteurs de principes directeurs d'examen
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Programme futur
13. Rapport de la session (si le temps imparti le permet)
14. Clôture de la session

174. Le matin du 18 mai 2011, le TWA a visité Pioneer Seeds, Brasilia D.F. Seed Processing and Research Unit, et son usine de production de graines de soja ainsi que l'entreprise brésilienne de recherche sur l'agriculture et l'élevage de bétail (EMBRAPA) où il a visité des essais en plein champ de manioc et d'*Urochloa*.

175. Le TWA a remercié M. Dirk Theobald et pris note qu'une médaille de bronze de l'UPOV lui avait été décernée pour le remercier d'avoir présidé le TWA de 2009 à 2011.

Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC)

176. Le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a tenu sa vingt-neuvième session à Genève, du 6 au 10 juin 2011, sous la présidence de M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas).

177. La session du TWC a réuni 22 participants de 16 membres de l'Union. L'atelier préparatoire a eu lieu durant l'après-midi du lundi 6 juin avec 13 participants de 10 membres de l'Union. La session a été diffusée sur le Web afin que d'autres participants puissent y prendre part via l'Internet. L'UPOV voulait ainsi voir si ce type de réunion se prêtait à la diffusion sur le Web. Au total, 25 participants de 10 membres de l'Union y ont pris part via l'Internet. Au total, 32 documents ont été examinés pendant la session.

178. Le TWC a examiné le document TWC/29/11 "Résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 'Élaboration des principes directeurs d'examen'". En ce qui concerne l'annexe I "Number of plants to be considered for the assessment of Distinctness", le TWC a proposé que des experts de l'Allemagne et de

la Pologne créent un sous-groupe chargé d'élaborer des conseils supplémentaires sur le nombre de plantes à examiner à des fins de distinction.

179. Le TWC a examiné comme suit les annexes du document TWC/29/14, "TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité" :

TGP/8 – PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

ANNEXE I : Nouvelle section 2 – Données à enregistrer

180. Après quelques modifications, cette section sera débattue en 2012 au sein des groupes de travail techniques en vue de son incorporation dans le document TGP/8.

ANNEXE II : Nouvelle Section 3 – Contrôle de la variation due à différents observateurs

181. Le TWC est convenu qu'un nouveau document qui tiendrait compte des informations figurant dans le document TWC/25/12 Rev. "Review of Test Design : Checking Levels of Quality (Revised)", devrait être établi.

ANNEXE III : Nouvelle section 6 – Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

182. Le TWC a exprimé sa préférence pour la mise au point de la première partie du document TGP/8, qui décrit les principes applicables à l'élaboration de descriptions variétales.

Nouvelle section – sur la réduction des essais

183. Le document TWC/29/26 "Cyclic Planting of Established Varieties to Reduce Trial Size; Proposal for Text to be Added to TGP/8", qui a été présenté au titre du point 11 de l'ordre du jour, a été établi aux fins de son inclusion dans la première partie du document TGP/8.

TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

ANNEXE V : Nouvelle section après la méthode d'analyse COYU – Méthodes statistiques pour de très petits échantillons

184. Le TWC est convenu qu'il serait utile d'étoffer le projet en vue de présenter des solutions possibles aux différentes situations décrites.

ANNEXE VI : Nouvelle section 11 – Examen DHS sur des échantillons globaux

185. Il a été convenu que la nouvelle section 11 : "Examen DHS sur des échantillons globaux" serait incorporée dans le document TGP/8 mais que le contenu des sections "Distinction" et "Homogénéité" devrait être retiré du texte principal et figurer dans un appendice.

ANNEXE VII : Nouvelle section 12 – Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images

186. Plusieurs exposés ont été faits sur l'utilisation d'un logiciel d'analyse d'images dans l'examen DHS. Le TWC est convenu que des informations pertinentes sur l'analyse d'images en tant que méthode devraient être incorporées dans le document TGP/8 et qu'une nouvelle section devrait être élaborée sur la base des exposés.

ANNEXE VIII : Nouvelle section 13 – Méthodes de traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

187. Le TWC est convenu que les informations sur les espèces présentées dans la méthode du Royaume-Uni devraient être actualisées et incorporées dans le document TGP/8. Il est également convenu que les méthodes fournies par le Japon et la France devraient être incorporées dans ce document. L'examen des similitudes et des différences qui font l'objet de ces propositions se poursuivra à la session du TWC en 2012, son but étant d'identifier des méthodes susceptibles de servir de modèles génériques pour produire des descriptions variétales.

ANNEXE X : Nouvelle section – Méthodes statistiques applicables aux caractères observés visuellement

188. Le TWC est convenu qu'il serait nécessaire d'étudier les conséquences des décisions sur l'examen DHS, la méthode permettant d'évaluer les différences dans la distribution (emplacement et dispersion). Par ailleurs, les conséquences de l'exclusion de certaines variétés de l'essai, dans la mesure où les chiffres sont insuffisants pour certaines cellules, devraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

ANNEXE XII : Section 4 – Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%

189. Le TWC est convenu que l'explication proposée dans l'annexe XII devrait être incorporée dans le document TGP/8. Il est par ailleurs convenu que l'explication dans l'annexe XIII de la question "Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode COYU" devrait l'être dans le document TGP/8.

ANNEXE XIV : Section 10 – Nombre minimal de variétés comparables pour la méthode de variance relative

190. Le TWC a accepté sous réserve la proposition faite par l'Australie. Des doutes ont cependant été exprimés quant à certaines hypothèses de la méthode et d'autres examens seront effectués en ce qui concerne ces hypothèses et la valeur F utilisée dans les calculs.

191. Le TWC est convenu qu'une proposition figurant dans le document TWC/29/25 "*An Adjustment to the COYD Method When Varieties are Grouped Within the DUS Trial; Proposal for Text to be Added to TGP/8*" qui avait été présenté au titre du point 11 de l'ordre du jour "Élaboration de la méthode COY" devrait être incorporée dans la deuxième partie du document TGP/8, section 3 "Analyse globale de distinction sur plusieurs années (COYD)".

192. Le TWC a noté que les différents groupes de couleur, tels qu'ils sont établis dans la section 3 de l'annexe I du document TWC/29/16 "*Revision of document TGP/14 : New Section for Color Characteristics*", n'avaient pas été créés aux fins du groupement des variétés pour les essais aux fins de l'examen DHS et ne devraient pas être utilisés à ces fins. Le TC est convenu de solliciter la présentation, à sa prochaine session, de documents sur la manière dont les informations relatives aux couleurs sont utilisées aux fins de l'examen DHS.

193. Un exposé a été fait sur le prototype le plus récent de la base de données en ligne de l'UPOV sur les variétés végétales. Le TWC a pris note de la demande concernant le stockage des résultats de recherche personnalisée ainsi que de celle concernant le moyen de télécharger des données de la base de données à des fins locales et l'adjonction de champs phonétiques. Le TWC est convenu qu'il était absolument nécessaire d'avoir dans les données fournies par les contributeurs des identifiants uniques.

194. Le TWC a examiné le document TWC/29/13 "*Concept of a Database Containing Pea Variety Descriptions*". Il a suggéré que le TWV continue d'examiner ce concept et de chercher des solutions pour parvenir à cette harmonisation. Le TWC a assisté à un exposé intitulé "*GEMMA : A Technical Website to Share DUS Data*" (voir le document TWC/29/24), un site dans lequel il est possible de stocker des données phénotypiques et moléculaires ainsi que des images numériques pour la gestion de collections de référence.

195. Le TWC est convenu que le logiciel bionumérique pour la création de bases de données et l'analyse de données" (voir le document TWC/29/30) devrait être incorporé dans le logiciel échangeable pour les données biochimiques et moléculaires, sous réserve de l'accord du BMT à sa treizième session. Le TWC a pris note des propositions faites par la Fédération de Russie dans l'annexe II du document TWC/29/7 "*Exchangeable Software*", se réjouissant à la perspective d'assister à un exposé d'experts de ce pays à une future session.

196. Le TWC a examiné le document TWC/29/8 "*Electronic Application Systems*". Le TWC est convenu qu'il serait très utile d'inclure la possibilité de transférer des données de la base de données hébergées par l'UPOV au formulaire du service.

197. Le TWC est convenu de proposer l'établissement d'un questionnaire sur les logiciels et le matériel utilisés pour l'analyse d'images et a invité les membres de l'UPOV à présenter des exposés sur l'analyse d'images à la trentième session du TWC, qui aura lieu en 2012. Il a été décidé de faire de l'analyse d'images un point régulier de l'ordre du jour du TWC.

198. Le TWC a pris note des informations actualisées sur les enregistreurs de données figurant dans le document TWC/29/28 "*Survey on Hand-Held Data Capture Devices*" et il est convenu que le Bureau de l'Union devrait adresser une nouvelle circulaire sur les dispositifs portatifs de saisie de données invitant les parties à fournir de nouvelles contributions en prévision de sa trentième session.

199. Le TWC a examiné le document TWC/29/9 "*Assessing Uniformity by Off-Types on the Basis of More Than one Sample or Sub-Sample*" et conclu que les experts concernés du TWC devraient établir un document, avec l'aide de phytotechniciens, pour étudier les conséquences qu'aurait l'application des différentes méthodes sur l'utilisation de données réelles.

200. S'agissant du développement de la méthode COYU, le TWC a examiné le document TWC/29/22 "*Analysis of the Relation Between Log SD and Mean of Varieties*". Il est convenu qu'un nouveau document fondé sur le modèle de la spline cubique devrait être établi pour la prochaine session du TWC.

201. Le TWC a pris note des informations figurant dans le document TWC/29/23 "*A Comparison of COYU and a Method Based on Bennett's Test for Coefficients of Variation*". Quelques experts se sont demandé dans quelle mesure il ne serait pas possible d'obtenir de meilleurs résultats si l'essai de Bennett's était comparé à la méthode COYU à d'autres niveaux de signification et à la méthode COYU améliorée avec le modèle de la spline cubique.

202. L'expert de l'Allemagne a distribué aux participants un CD contenant la version la plus récente de la base de données des documents de travail du TWC.

203. Il a été conclu que la participation via l'Internet à la session du TWC n'était pas très efficace, la session devant être un forum où les participants peuvent débattre. Un ordre du jour très strict nécessaire pour les réunions sur le Web risquait en effet de nuire au débat tandis que l'interaction est elle trop limitée.

204. Le TWC est convenu de tenir sa trentième session à Chisinau, République de Moldova, du 26 au 29 juin 2012, l'atelier préparatoire devant se tenir le 25 juin 2012. Durant la trentième session, le TWC a prévu d'examiner les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales :
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
7. Dénominations variétales
8. Enregistreurs de données
9. Analyse d'images
10. Évaluation de l'homogénéité d'après les plantes hors type sur la base de plusieurs échantillons ou sous-échantillons
11. Mise au point de la méthode COY
 - a) COYU : propositions éventuelles d'améliorations de la méthode COYU
 - b) Une raison d'être pour exclure des variétés notoirement connues du deuxième cycle de végétation lorsque la méthode COYD est utilisée
12. Analyse statistique des données catégoriques
13. Base de données de recherche des documents du TWC
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Programme futur

205. Une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à M. Gerie van der Heijden pour le remercier d'avoir présidé le TWC de 2009 à 2011.

Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

206. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a tenu sa quarante-deuxième session à Hiroshima, Japon, du 14 au 18 novembre 2011. La session a été ouverte et présidée par Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie).

207. La session a réuni 50 participants de 17 membres de l'Union, quatre États ayant le statut d'observateur et une organisation ayant le statut d'observateur.

208. Le TWF a été accueilli par M. Takashi Ueki, directeur, Bureau des droits d'obtenteur, Division des nouvelles entreprises et de la propriété intellectuelle du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche. Un exposé sur le système d'examen au Japon a été fait par M. Katsumi Yamaguchi, chef examinateur du Bureau des droits d'obtenteur.

209. Le TWF a examiné plusieurs documents TGP, et les principales questions qui suivent ont été mises en évidence.

210. Le TWF a pris note du résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" comme indiqué dans le document TWF/42/11 "Résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen" :

- Variétés indiquées à titre d'exemples
- Remise de photographies avec le questionnaire technique
- Quantité de matériel végétal requis
- Conseils relatifs à la méthode d'observation.
- Conseils relatifs au nombre de plantes à examiner.

211. Le TWF est convenu que M. Erik Schulte (Allemagne) devrait être invité à participer à l'élaboration de conseils relatifs au nombre de plantes à examiner.

212. En ce qui concerne le document TGP/8 "Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", le TWF a examiné le document TWF/42/14. Il a été conclu que l'annexe I fournissait des informations utiles et qu'elle devrait être incorporée dans le document TGP/8. Les annexes II à XIV ont été examinées et des observations et recommandations formulées.

213. Le TWF a examiné le document TWF/42/15 "Révision du document TGP/12 : Nomenclature des maladies et caractères de résistance aux maladies" et approuvé la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen et la nomenclature des caractères de résistance aux maladies figurant à l'annexe de ce document, comme présentée dans son annexe. Après avoir examiné le document TWF/42/21 "*Disease Resistance Characteristics in Test Guidelines for Fruit Crops*", le TWF est convenu qu'il n'y avait pas d'urgence à adopter de nouveaux caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen relatifs aux plantes fruitières tout en reconnaissant que cela pourrait changer dans l'avenir.

214. S'agissant du document TGP/14 intitulé "Glossaire des termes utilisés dans les documents de l'UPOV", le TWF a examiné les documents TWF/42/3 "TGP Documents", annexes I et II, et TWF/42/16 "*Revision of Document TGP/14 : New Section for Color Characteristics*". Le TWF a noté que le tableau 1.2 (Caractère : rapport longueur/largeur) figurant à l'annexe I du document TWF/42/3, devrait être actualisé afin de tenir compte de l'ordre des niveaux indiqué dans le document TGP/14.

215. Le TWF a pris note du rapport sur les faits nouveaux des dénominations variétales fournis dans le document TWF/42/4 "*Variety Denominations*".

216. Propositions portant sur des révisions partielles : mandarinier. Le TWF a examiné les documents TWF/42/19 "Proposition portant sur une révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier (Citrus – Groupe 1)" et TWF/42/19 Add., "Additif à la proposition portant sur une révision partielle des principes directeurs d'examen pour le mandarinier (Citrus – Groupe 1)", en particulier la proposition portant sur un nouveau caractère après le caractère 98 "Fruit: nombre de pépins (autopollinisation manuelle contrôlée)". Des experts du Maroc ont demandé que la méthode d'autopollinisation manuelle contrôlée soit précisée avant qu'un tel caractère puisse être introduit et se sont référés spécifiquement aux dispositions figurant dans le document TG/1/3 section 4.2.1 "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales". Le TWF a examiné la révision partielle proposée du mandarinier et il est convenu

que des études supplémentaires étaient nécessaires pour expérimenter la méthodologie et que le libellé du caractère pourrait devoir être révisé. Avec ces objectifs à l'esprit, le TWF a décidé de former un sous-groupe dont feraient partie l'Afrique du Sud, l'Espagne et le Maroc. L'Australie et le Brésil ont manifesté un intérêt pour y prendre part mais ils n'étaient pas en mesure de s'y engager déjà. Le TWF a demandé à M. Jean Maison (Union européenne) de coordonner les travaux de ce sous-groupe. Il a été convenu de reporter une décision sur la révision partielle proposée du mandarinier jusqu'à ce que le sous-groupe ait présenté ses résultats au TWF.

217. Le TWF est convenu de soumettre à l'adoption du Comité technique les projets de principes directeurs d'examen suivants à sa quarante-huitième session, qui se tiendra à Genève du 26 au 28 mars 2012 : Actinidia (*Actinidia* Lindl.), Camérisier bleu (*Lonicera caerulea* L.), Papayer (*Carica papaya* L.), Ananas (*Ananas comosus* (L.) Merr.) et la révision partielle du fraisier.

218. Le TWF est convenu d'examiner à sa quarante-troisième session les 11 principes directeurs d'examen suivants :

- *Acca sellowiana* (Berg) Burret
- Porte-greffes de pommier (*Malus* Mill.) (révision)
- *Fortunella* Swingle
- *Litchi* Sonn
- Mandarinier (révision partielle)
- Pacanier
- Grenade (*Punica granatum* L.)
- *Vanilla* Mill.
- *Cocos nucifera* L.
- Porte-greffes de prunus (révision)
- Pêcher

219. À l'invitation de l'expert de la Chine, le TWF est convenu de tenir sa quarante-troisième session à Pékin (Chine), du 30 juillet au 3 août 2012.

220. Le TWF a proposé d'examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
9. Expériences de nouveaux types et espèces
10. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen (le cas échéant)
11. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
12. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
13. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
14. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
15. Date et lieu de la prochaine session
16. Programme futur
17. Adoption du compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
18. Clôture de la session

221. Une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Bronislava Bátorová pour la remercier d'avoir présidé le TWF de 2009 à 2011.

Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

222. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) a tenu sa quarante-quatrième session tenue à Fukuyama, préfecture d'Hiroshima (Japon), du 7 au 11 novembre 2011. La session a été présidée par Mme Andrea Menne (Allemagne), présidente du TWO. Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWO/44/25.

223. La session a réuni 67 participants représentant 16 membres de l'Union, six États ayant le statut d'observateur et une organisation ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire s'est tenu durant l'après-midi du 6 novembre et a réuni 34 participants.

224. Le TWO a été accueilli par M. Jyunya Endo, directeur, Division des nouvelles entreprises et de la propriété intellectuelle, Bureau des affaires de l'industrie alimentaire du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche. M. Endo a fait un exposé sur le système de protection des variétés végétales au Japon.

225. Le TWO a pris note des informations fournies par les membres et observateurs sur les faits nouveaux concernant la protection des variétés végétales dans le document TWO/44/19 "*Reports on Development in Plant Variety Protection from Members and Observers*" et entendu un rapport verbal du Bureau de l'Union sur l'évolution au sein de l'UPOV.

226. Le TWO a examiné la proposition figurant dans l'annexe I du document TWO/44/11 "Résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen" et il est convenu que soient envisagés des conseils pour expliquer quand le nombre de plantes dans les principes directeurs d'examen peut être considéré comme un nombre minimal plutôt que comme un nombre spécifique. Il est en outre convenu de l'élaboration de conseils sur le nombre de plantes à inclure dans un essai DHS pour permettre l'examen de la distinction, la détermination de l'expression typique d'une variété notoirement connue et l'établissement d'une description variétale.

227. Le TWO a accueilli avec satisfaction l'observation du TWC, à sa vingt-neuvième session, tenue à Genève du 7 au 10 juin 2011, selon laquelle toute consignation d'une observation sous forme de notes correspond à une observation visuelle (V). Le TWO est convenu que ce conseil devrait être incorporé dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

228. Le TWO a examiné le document TWO/44/18 "*Revision of document TGP/7 : Example Varieties*". Le TWO n'a pas partagé l'opinion générale exprimée par le TWV à sa quarante-cinquième session selon laquelle les variétés indiquées à titre d'exemples dans les principes directeurs de l'UPOV ne sauraient contribuer à l'élaboration de descriptions variétales harmonisées au niveau international. Le TWO a noté l'étude type sur le pétunia (document TWO/37/8 "Projet relatif à la publication des descriptions variétales : étude type sur le pétunia") dans laquelle on avait pu constater que les niveaux d'expression des différentes variétés étaient très homogènes.

229. Le TWO est convenu avec la proposition du TWV que, dans la mesure du possible, il faudrait attribuer l'élaboration de principes directeurs d'examen à un seul groupe de travail technique.

230. Le TWO a examiné le document TWO/44/14 "Révision du document TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Le TWO a décidé entre autres choses que des exemples réalistes de méthodes statistiques pour de très petits échantillons devraient être incorporés dans le document ou que, en l'absence d'exemple, la section devrait être supprimée.

231. Le TWO a examiné l'annexe II du document TWO/44/3 "TGP Documents" concernant des caractères composites et des caractères qui les composent, et a approuvé l'ensemble des observations et des considérations connexes. Il a indiqué que chaque cas devrait être examiné individuellement. De plus, il a estimé que des niveaux pour des ratios comme "élevé" ou "bas" devraient être possibles sous réserve que des explications et des illustrations soient incluses pour éviter toute confusion.

232. Le TWO a examiné le document TWO/44/16 "Révision du document TGP/14 : Nouvelle section pour les caractères de couleur" et est convenu de préciser davantage les trois éléments que sont la teinte de couleur, la saturation et la clarté ainsi que les déterminations de couleur. Ces éléments varieront selon les

circonstances et les niveaux traduiront le degré de précision comme par exemple orange jaunâtre par rapport au numéro de référence du code RHS des couleurs. Le TWO est par ailleurs convenu de modifier et de préciser plusieurs termes utilisés pour décrire les couleurs et la répartition des couleurs qui comprenaient la couleur principale/couleur secondaire, la couleur de fond et la netteté. Plusieurs autres termes concernant la répartition des couleurs ont également été examinés et des suggestions ont été faites à des fins de révision ou de modification.

233. Le TWO a pris note des informations fournies dans les documents TWO/44/5 "*UPOV Information Databases*" et TWO/44/6 "*Variety Description Databases*".

234. Le TWO a également pris note du document TWO/44/7 "*Exchangeable Software*" et il est convenu qu'il faudrait envisager d'inclure des informations sur les coûts et les droits de propriété intellectuelle dans le document UPOV/INF/18/1 "Logiciels échangeables".

235. Le TWO a pris note du rapport sur les faits nouveaux figurant dans le document TWO/44/14 "TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et est convenu de la création d'une nouvelle classe de dénomination variétale dans la deuxième partie intitulée "Classes englobant plusieurs genres" de l'annexe I du document UPOV/INF/12/3 "Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV pour couvrir *Eupatorium* L., *Eutrochium* Raf. et *Ageratina* Spach.

236. Aucun rapport n'a été présenté sur les expériences de nouveaux types et espèces; toutefois, le TWO est convenu que le document TGP/13 "Conseils pour les nouveaux types et espèces" donne à cet égard des conseils efficaces.

237. Le TWO est convenu de soumettre au Comité technique sept principes directeurs d'examen dont cinq nouveaux pour les plantes suivantes : Canna (*Canna* L.), Echinacée (*Echinacea* Moench), Heuchera, Heucherella (*Heuchera* L.; *xHeucherella* H. R. Wehrh), Oncidium (*Oncidium* Sw.) et pivoine en arbre (*Paeonia* Sect. Moutan). Les deux autres étaient des révisions partielles des principes directeurs d'examen de Kalanchoe et Impatiens de Nouvelle-Guinée. À sa quarante-cinquième session, en 2012, le TWO a prévu d'examiner 18 principes directeurs d'examen, soit quatre révisions et 14 nouveaux principes.

238. Le TWO est convenu d'examiner, à sa quarante-cinquième session, les projets des principes directeurs d'examen suivants :

- *Aglaonema* Schott.
- *Aloe* L.
- *Campanula* L.
- *Cosmos* (*Cosmos* Cav.)
- *Dianella* (*Dianella* Lam. ex Juss.)
- *Dianthus* (Révision)
- *Glaïeul* (Révision)
- *Hebe* Comm. ex Juss.
- *Hosta*
- *Lilac* (*Syringa* L.)
- *Lobelia erinus* L.
- *Lomandra* Labill.
- *Mandevilla*
- *Osteospermum* (Révision)
- *Phalaenopsis* (Révision)
- *Zinnia* L.
- *Eucalyptus* (partie du genre seulement)
- *Callistephus chinensis* (L.) Nees (China Aster)

239. À l'invitation de l'expert de la République de Corée, le TWO a décidé de tenir sa quarante-cinquième session à Séoul du 6 au 10 août 2012, l'atelier préparatoire étant prévu le 5 août 2012.

240. Le TWO a rappelé que l'Australie et la Nouvelle-Zélande s'étaient offertes à accueillir ensemble les sessions du TWO et du TWF, respectivement, en avril-mai 2013, et que le TWO avait fait sienne cette offre.

241. Le TWO a proposé d'examiner à sa prochaine session les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
 - a) Rapports des membres et des observateurs
 - b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
4. Techniques moléculaires
5. Documents TGP
6. Dénominations variétales
7. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes
8. Évaluation de l'homogénéité par plante hors type sur la base de plus d'un exemple ou sous-exemple
9. Expériences de nouveaux types et espèces
10. Propositions relatives à des révisions partielles ou des corrections des principes directeurs d'examen (le cas échéant)
11. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique
12. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
13. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
14. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
15. Date et lieu de la prochaine session
16. Programme futur
17. Adoption du compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
18. Clôture de la session

242. Une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Andrea Menne pour la remercier d'avoir présidé le TWO de 2009 à 2011.

Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

243. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) a tenu sa quarante-cinquième session à Monterey (États-Unis d'Amérique), du 25 au 29 juillet 2011, un atelier préparatoire s'étant tenu le 24 juillet. La session a été présidée par Mme Radmila Safarikova (présidente du TWV). Le compte rendu détaillé de la session fait l'objet du document TWV/45/26 "Report".

244. Le TWV a été accueilli par Mme Kitisri Sukhapinda, conseil en brevets, Office of Policy and External Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO) et M. Paul M. Zankowski, commissaire, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture (USDA).

245. Ont assisté à cette session 27 participants représentant 13 membres de l'Union et deux organisations ayant le statut d'observateur. L'atelier préparatoire a réuni 14 participants. La session a été ouverte par Mme Radmila Safarikova (République tchèque), présidente du TWV, qui a souhaité la bienvenue aux participants.

246. Le TWV a pris note des rapports des membres et des observateurs sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales et du rapport sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV.

247. Le TWV a examiné le document TWV/45/2 "Molecular Techniques". Un expert des Pays-Bas a indiqué que des experts des Pays-Bas et de la France avaient l'intention d'établir pour la treizième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) un document sur des questions concernant l'utilisation possible de marqueurs moléculaires propres aux caractères (anciennement "Option 1 a)" approche) pour la résistance à la maladie chez les plantes potagères.

248. Le TWV est convenu qu'il serait utile que les experts des Pays-Bas et de la France fassent à la treizième session du BMT, devant se tenir à Brasilia, Brésil, du 22 au 24 novembre 2011, un exposé sur des questions concernant l'utilisation possible de marqueurs moléculaires propres aux caractères pour la résistance à la maladie chez les plantes potagères. Il est en outre convenu qu'il serait important que ces questions fassent l'objet d'un rapport à la quarante-sixième session du TWV et, plus tard, à d'autres groupes de travail techniques et au Comité technique.

249. Le TWV a examiné les documents TGP suivants :

TGP/7 – Élaboration des principes directeurs d'examen

250. Le TWV a pris note du résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", comme indiqué dans la première partie du document TWV/45/11 "Révision du document TGP/7 : Résumé des révisions proposées pour le document TGP/7 'Élaboration des principes directeurs d'examen'".

TGP/8 – Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

ANNEXE I – TGP/8 PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 2 – Données à enregistrer

ANNEXE II – TGP/8 PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 3 – Contrôle de la variation par différents observateurs

251. Le TWV est convenu que les informations fournies dans l'annexe II du document TWV/45/14 "Révision du document TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", étaient très utiles et qu'elles devraient être incorporées dans le document TGP/8.

ANNEXE III – TGP/8 PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section 6 – Traitement des données pour l'évaluation de la distinction et l'établissement de descriptions variétales

252. Le TWV a examiné l'annexe III du document TWV/45/14 "Révision du document TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisés dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité", annexe III, compte tenu de l'annexe VIII du document. Il a estimé que les informations fournies dans l'annexe VIII constituaient une première étape très importante aux fins de l'élaboration de conseils communs sur le traitement des données en vue de l'évaluation de la distinction et de l'élaboration de descriptions variétales, mais a conclu que les informations figurant dans l'annexe VIII ne devraient pas être incorporées dans le document TGP/8. Il est convenu de proposer de demander au Bureau de l'Union de résumer les différentes approches exposées dans l'annexe VIII en ce qui concerne les points communs et les points de divergence. L'étape suivante consisterait à examiner, sur la base de ce résumé, la mise au point de conseils généraux.

ANNEXE IV – TGP/8 PREMIÈRE PARTIE : PROTOCOLE D'ESSAI DHS ET ANALYSE DES DONNÉES

Nouvelle section – Informations sur les bonnes pratiques agronomiques aux fins des essais DHS en plein champ

253. Le TWV a reconnu l'importance du recours à de bonnes pratiques agronomiques aux fins des essais DHS et la nécessité de s'assurer que le personnel justifie de la formation et de l'expérience nécessaires pour la conduite des essais DHS. Toutefois, il a conclu qu'il ne serait pas souhaitable d'élaborer des conseils détaillés dans le document TGP/8.

ANNEXE V – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section après la méthode d'analyse COYU – Méthodes statistiques pour de très petits échantillons

254. Le TWV a pris note de la proposition faite par le TWA, à sa quarantième session, de modifier, dans le premier paragraphe, "deux variétés différentes" par "deux variétés distinctes".

ANNEXE VI – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section 11 – Examen DHS sur des échantillons globaux

255. Le TWV est convenu que l'exemple de la betterave sucrière devra être remplacé par un exemple de plante pour laquelle il existe des principes directeurs d'examen de l'UPOV.

ANNEXE VII – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section 12 – Examen de caractères au moyen de l'analyse d'images

256. Le TWV est convenu que le texte de la section 12.1 devra être remanié afin d'expliquer que l'analyse d'images constitue une méthode de substitution à l'observation d'un caractère plutôt qu'une méthode principale d'observation d'un caractère.

ANNEXE IX – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section – Indications en matière d'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires

257. Le TWV est convenu que les experts de la France devraient rédiger des conseils sur l'analyse des données aux fins des essais aveugles aléatoires sur la base de leur expérience, notamment en matière d'utilisation des essais aveugles aléatoires concernant la résistance aux maladies.

ANNEXE XI – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Nouvelle section – Indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales

258. Le TWV est convenu que les experts des Pays-Bas devraient rédiger des indications relatives à l'élaboration des descriptions variétales à l'aide d'informations provenant de plus d'un cycle de végétation sur un site et sur plus d'un site.

ANNEXE XII – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Section 4 – Méthode des 2x1% – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode des 2x1%

259. Le TWV a noté qu'au moins 10 degrés de liberté étaient nécessaires pour le carré moyen résiduel servant à évaluer l'erreur type dans le test-t chaque année. Le TWV a proposé que des explications supplémentaires soient fournies en ce qui concerne le sens du membre de phrase "de préférence au moins 20 degrés de liberté".

ANNEXE XIII – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

Section 9 – Analyse globale de l'homogénéité sur plusieurs années (méthode d'analyse COYU) – Nombre minimal de degrés de liberté pour la méthode d'analyse COYU

260. Le TWV est convenu qu'il serait nécessaire de fournir des données à l'appui de la proposition visant à ramener de 20 à 10 le nombre minimum de degrés de liberté pour le carré moyen variété/année de l'analyse COYD de la variance.

261. Le TWV est convenu que le libellé ci-après de la section 3.1 "Résumé des modalités d'application de la méthode" devrait être modifié car il signifie que l'analyse COYD à long terme pourrait être utilisée avec moins de 10 degrés de liberté :

“- il devrait y avoir au moins 10 degrés de liberté, de préférence 20, pour le carré moyen variété/année dans l'analyse de la variance COYD ou, si tel n'est pas le cas, on peut utiliser l'analyse COYD sur le long terme (voir la section 3.6.2 ci-dessous);”

ANNEXE XIV – TGP/8 DEUXIÈME PARTIE : TECHNIQUES UTILISÉES DANS L'EXAMEN DHS

TGP/12 Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (document TWV/45/15)

262. Le TWV a approuvé la proposition concernant les explications des caractères de résistance aux maladies dans les principes directeurs d'examen et la nomenclature des caractères de résistance aux maladies.

263. Le TWV a examiné le document TWV/45/24 “*Partial Revision of the Test Guidelines for Pea (document TG/7/10)*”, présenté par M. François Boulineau (France), de concert avec les documents TWV/45/6 “*Variety Description Databases*” et TWV/45/13 “*Concept of a Database Containing Pea Variety Descriptions*”. Il est convenu que M. Boulineau devrait chercher des descriptions variétales établies par les membres de l'Union pour les 2400 (environ) variétés notoirement connues qu'il avait recensées, afin de déterminer si une sélection de caractères ci-après était suffisamment fiable pour pouvoir servir de caractères de groupement.

264. Le TWV a examiné 13 principes directeurs d'examen : manioc, échinacée, chicorée, haricot, porte-greffes de la tomate, panais, pois, pleurotus, pavot, radis rave, shitake, tomate, pastèque.

265. Il a été convenu que les principes directeurs d'examen pour échinacée, haricot (révision partielle), tomate (révision partielle), pavot (révision), panais (révision), radis rave (révision) et shiitake seraient soumis au TC pour adoption.

266. Le TWV est convenu d'examiner à sa quarante-sixième session les projets ci-après de principes directeurs d'examen :

- Manioc
- Coriandre
- Ciboulette (révision)
- *Lagenaria ciceraria* Standley
- Laitue (révision partielle : résistance au *Fusarium*, virus des grandes nervures)
- Chicorée à feuilles (révision)
- Pois (révision partielle : caractères de groupement)
- *Pleurotus*
- Épinard (révision partielle : résistance au mildiou et nouveaux caractères possibles)
- Pastèque (révision)

267. Le TWV a débattu et approuvé le programme de sa quarante-sixième session, qu'il a décidé de tenir à l'invitation des Pays-Bas à proximité de la ville de Venlo du 11 au 15 juin 2012, l'atelier préparatoire devant se tenir le dimanche 10 juin 2012.

268. Le TWV a proposé d'examiner à sa prochaine session les points suivants :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports succincts sur l'évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. Rapports des membres et des observateurs
5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV
6. Techniques moléculaires
7. Documents TGP
8. Dénominations variétales
9. Informations et bases de données
 - a) Bases de données d'information de l'UPOV
 - b) Bases de données sur les descriptions variétales
 - c) Logiciels échangeables
 - d) Systèmes de dépôt électronique des demandes

10. Évaluation de l'homogénéité
11. Niveaux d'homogénéité selon le niveau d'expression des caractères obligatoires de résistance à la maladie et variétés non cultivées pour avoir une telle résistance
12. Questions en suspens concernant les principes directeurs d'examen adoptés par le Comité technique (le cas échéant)
13. Examen des projets de principes directeurs d'examen (sous-groupes)
14. Recommandations sur les projets de principes directeurs d'examen
15. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen
16. Date et lieu de la prochaine session
17. Programme futur
18. Compte rendu de la session (si le temps imparti le permet)
19. Clôture de la session

269. Dans l'après-midi du 27 juillet, le TWV a visité un champ de laitue iceberg à Spreckels. Il a également assisté à un exposé sur la diversité génétique et le programme de reproduction de laitue aux Etats-Unis d'Amérique, United States Department of Agriculture (USDA), et visité les installations semencières TAKII à Salinas.

270. Une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à Mme Radmila Safarikova pour la remercier d'avoir présidé le TWV de 2009 à 2011.

Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

271. La treizième session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) s'est tenue Brasilia (Brésil) du 22 au 24 novembre 2011, un atelier préparatoire s'étant tenu le 21 novembre 2011. La session a été présidée par M. Andrew Mitchell (Royaume-Uni) et a réuni 48 participants représentant 14 membres de l'Union et quatre organisations ayant le statut d'observateur. Le compte rendu de la session fait l'objet du document BMT/13/36.

272. La session a été accueillie par M. Hélicio Campos Botelho, directeur du Département des droits de propriété intellectuelle au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement en aliments.

273. Un exposé sur le système de protection des variétés végétales du Brésil a été fait par Mme Daniela de Moraes Aviani, coordonnatrice du Service national de protection des variétés végétales au Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement en aliments.

274. Les principaux points examinés ont été les suivants :

- faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires;
- utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées;
- utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés;
- travaux des sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées;
- faits nouveaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires;
- travaux sur l'application des techniques moléculaires pour les différentes plantes;
- directives internationales en matière de techniques moléculaires;
- bases de données des descriptions variétales;
- méthodes d'analyse des données moléculaires;
- recommandations relatives à la création de nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées.

275. Le Bureau de l'Union a présenté les faits nouveaux survenus à l'UPOV sur la base du document BMT/13/2 "*Reports on developments in UPOV concerning biochemical and molecular techniques*". Le BMT a également examiné la question de savoir comment le document TGP/15 "Nouveaux types de caractères" devrait être élaboré et il est convenu qu'il devrait être élaboré séparément et en parallèle avec le document UPOV/INF/18/1 "Utilisation possible des marqueurs moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)". Il a été décidé que le document TGP/15 devrait fournir des indications en ce qui concerne l'utilisation des modèles évalués positivement et pour lesquels des exemples acceptés pourraient être fournis.

276. Le BMT a été saisi de trois documents sur les variétés essentiellement dérivées, le premier sur l'utilisation de SNP pour le prélèvement d'empreintes à grande densité et des haplotypes de recombinaison propres à des lignées en tant qu'outils pour détecter une variété de lignées endogames. Le deuxième a été

présenté par un représentant de l'ISF sur un litige relatif aux variétés essentiellement dérivées où des marqueurs SSR avaient été utilisés. Le troisième exposé traitait de l'utilisation de marqueurs SSR pour déterminer la variété essentiellement dérivée découlant d'un rétrocroisement.

277. Le BMT a reçu 13 documents sur l'utilisation des techniques moléculaires aux fins de l'identification des variétés. Ces documents portaient sur une large gamme d'espèces, y compris le rosier, le riz, le soja, le blé, le gypsophile, la canne à sucre et le maïs, ainsi qu'une méthode d'analyse des données moléculaires dans la caractérisation des variétés.

278. Le BMT a pris note du rapport sur les réunions prévues des sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées comme indiqué dans le paragraphe 18 du document BMT/13/2 "*Reports on Developments in UPOV Concerning Biochemical and Molecular Techniques*".

279. Le BMT a pris note des informations fournies dans le document BMT/13/30 par des membres et des observateurs sur les faits nouveaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires.

280. Le BMT a assisté à trois exposés sur les plantes multipliées par voie végétative, y compris un exposé général et des exposés sur la pomme de terre et le pêcher. S'agissant des plantes autogames, quatre exposés ont été faits sur l'orge, la laitue et le soja ainsi qu'un exposé général. Des exposés sur les plantes allogames ont été consacrés au colza et à *Brachiaria*.

281. Le BMT a pris note de l'information donnée par le Bureau de l'Union selon laquelle l'UPOV et l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) s'étaient mis en rapport afin d'étudier la possibilité d'une réunion coordonnée du BMT et du Groupe de travail sur les méthodes ADN de la Commission des variétés de l'ISTA dans le cadre de la quatorzième session du BMT, qui se tiendra en 2013.

282. Le BMT a examiné la possibilité pour le BMT d'avoir une réunion conjointe sur l'utilisation de marqueurs moléculaires avec l'ISTA et, peut-être aussi, avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

283. Le BMT a assisté à des exposés sur "*GEMMA : a technical Website to share DUS data*" et sur une base de données moléculaires pour l'identification des variétés de soja.

284. Le BMT a assisté à un exposé sur "*BioNumerica : a universal platform for databasing and analysis of biological data*".

285. Le BMT a proposé que le Comité technique envisage de mettre fin aux réunions des sous-groupes ad hoc sur les plantes cultivées et de faire débattre les espèces durant les sessions du BMT.

286. Le BMT a prévu d'examiner, à sa quatorzième session, les questions suivantes :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapports sur les faits nouveaux survenus à l'UPOV en rapport avec les techniques biochimiques et moléculaires
4. Rapports sur les travaux des sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)
5. Exposés succincts sur les faits nouveaux survenus dans le domaine des techniques biochimiques et moléculaires présentés par des spécialistes de l'examen DHS, des spécialistes des techniques biochimiques et moléculaires, des obtenteurs et les organisations internationales concernées
6. Compte rendu des travaux sur les techniques moléculaires pour les différentes espèces :
 - a) espèces multipliées par voie végétative
 - b) espèces autogames
 - c) espèces allogames
7. Directives internationales en matière de techniques moléculaires
8. Bases de données des descriptions variétales
9. Méthodes d'analyse des données moléculaires
10. Utilisation des techniques moléculaires pour l'examen de variétés essentiellement dérivées
11. Utilisation des techniques moléculaires pour l'identification des variétés
12. Recommandations relatives à la création de nouveaux sous-groupes sur les plantes cultivées
13. Date et lieu de la prochaine session
14. Programme futur

15. Rapport de la session (si le temps imparti le permet)
16. Clôture de la session

287. Une médaille de bronze de l'UPOV a été décernée à M. Andrew Mitchell pour le remercier d'avoir présidé le BMT de 2009 à 2011.

288. *Le Conseil est invité :*

a) à prendre note des travaux des TWP et du BMT dont il a été rendu compte au TC, comme il ressort du présent document; et

b) à approuver le programme de travail du TC et les programmes de travail des TWP et du BMT qui ont été présentés au TC, comme il ressort du présent document.

[L'annexe suit (en anglais seulement)]

C/46/10
ANNEX
(in English only)

Ref.	Title of document	Current approved* documents	2011						2012						2013						
			TC-EDC	TC/47	CAJ/63	TWPs	CAJ/64	C/45	TC-EDC	TC/48	CAJ/65	TWPs	CAJ/66	C/46	TC-EDC	TC/49	CAJ/67	TWPs	CAJ/68	C/47	
TGP/0	List of TGP Documents and Latest Issue Dates	TGP/0/4 ADOPTED							TGP/0/4 Draft 1 Adopt						TGP/0/5 Draft 1 Adopt						TGP/0/6 Draft 1 Adopt
TGP/1	General Introduction with Explanations	-	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
TGP/2	List of Test Guidelines Adopted by UPOV	TGP/2/1 ADOPTED																			
TGP/3	Varieties of Common Knowledge	C(Extr.)/19/2 Rev.																			
TGP/4	Constitution and Maintenance of Variety Collections	TGP/4/1 ADOPTED																			
TGP/5	Experience and Cooperation in DUS Testing	ADOPTED																			
	Section 10: Notification of Additional Characteristics	Section 10/1 Adopted	Section 10/2 Draft 1	Section 10/2 Draft 2	Section 10/2 Draft 2				Section 10/2 Draft 3 Adopt												
TGP/6	Arrangements for DUS Testing	TGP/6/1 ADOPTED																			
TGP/7	Development of Test Guidelines	TGP/7/3 ADOPTED	TC-EDC/Jan11/ 2, 6, 7, 10	TC/47/16- 19	---	(revisions)	(revision)		TGP/7/3 Adopt	(revision)	(revision)	(revision)	(revision)	---	---	(revision)	(revision)	(revision)	---	---	TGP/7/4 Adopt
TGP/8	Trial Design and Techniques Used in the Examination of Distinctness, Uniformity and Stability	TGP/8/1 ADOPTED	TC-EDC/Jan11/ 8	TC/47/20	---	(new sections & revisions)	---	---	(new sections & revisions)	(new sections & revisions)	---	(new sections & revisions)	---	---	(new sections & revisions)	(new sections & revisions)	TGP/8/2 (new section 2)	(new sections & revisions)	---	---	TGP/8/2 Adopt (new section 2)
TGP/9	Examining Distinctness	TGP/9/1 ADOPTED																			
TGP/10	Examining Uniformity	TGP/10/1 ADOPTED																			
TGP/11	Examining Stability	TGP/11/1 ADOPTED	TGP/11 /1 Draft 9	TGP/11 /1 Draft 10	TGP/11 /1 Draft 10	---	---		TGP/11 /1 Draft 11 Adopt												
TGP/12	Guidance on Certain Physiological Characteristics	TGP/12/1 ADOPTED	TC-EDC/Jan11/ 12	TC/47/23		(new sections & revisions)			TGP/12/2 Draft 1	TGP/12/2 Draft 2	TGP/12/2 Draft 2				TGP/12/2 Draft 3 / Adopt						
TGP/13	Guidance for New Types and Species	TGP/13/1 ADOPTED																			
TGP/14	Glossary of Terms Used in UPOV Documents	TGP/14/1 ADOPTED	TC-EDC/Jan11/ 13	TC/47/21, 22	---	(Color Subsection & revisions)	---	---	(Color Subsection & revisions)	(Color Subsection & revisions)	---	(Color Subsection & revisions)	---	---	(Color Subsection & revisions)	(Color Subsection & revisions)	(Color Subsection & revisions)	---	---		TGP/14/2 Adopt ??
TGP/15	[New Types of Characteristics] [Guidance on the Use of Biochemical and Molecular Markers in the Examination of Distinctness, Uniformity and Stability (DUS)]		---	---	---	---	---	---	TGP/15/1 Draft 1	TGP/15/1 Draft 2	TGP/15/1 Draft 2	---	---	---	TGP/15/1 Draft 3	TGP/15/1 Draft 4	TGP/15/1 Draft 4	---	---		TGP/15/1 Adopt

[End of Annex and of document]